Lucien Rivet (dir.)

Recherches archéologiques au cœur de *Forum Iulii*
Les fouilles dans le groupe épiscopal de Fréjus et à ses abords (1979-1989)

Publications du Centre Camille Jullian

Phase 2 — Au Ier siècle, une maison à la romaine

La domus à l'atrium fleuri

DOI : 10.4000/books.pccj.508
Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance
Lieu d'édition : Aix-en-Provence
Année d'édition : 2010
Date de mise en ligne : 13 février 2020
Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine
EAN électronique : 9782957155750

OpenEdition Books

http://books.openedition.org

Édition imprimée
Date de publication : 1 novembre 2010

Référence électronique
Phase 2 — Au Ier siècle, une maison à la romaine : La domus à l'atrium fleuri In : *Recherches archéologiques au cœur de Forum Iulii : Les fouilles dans le groupe épiscopal de Fréjus et à ses abords (1979-1989)* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2010 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pccj/508>. ISBN : 9782957155750. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pccj.508.

Ce document a été généré automatiquement le 18 octobre 2023.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Phase 2 — Au Ier siècle, une maison à la romaine

La domus à l'atrium fleuri

1 Dans une deuxième phase qui intervient, comme on l'a vu, dans les années 10-15 de notre ère, les aménagements de la phase 1 (murs et sols) sont dérasés et nivelés pour permettre la construction d'une nouvelle unité d'habitation dont les vestiges ont été largement épargnés par les aménagements ultérieurs. Les murs, en effet, sont conservés sur une hauteur moyenne de 1,40 m, dans certains cas jusqu'à 2 m, une qualité de préservation rarement rencontrée en Gaule (**fig. 256**).

Figure 256 - Place Formigé, secteur occidental

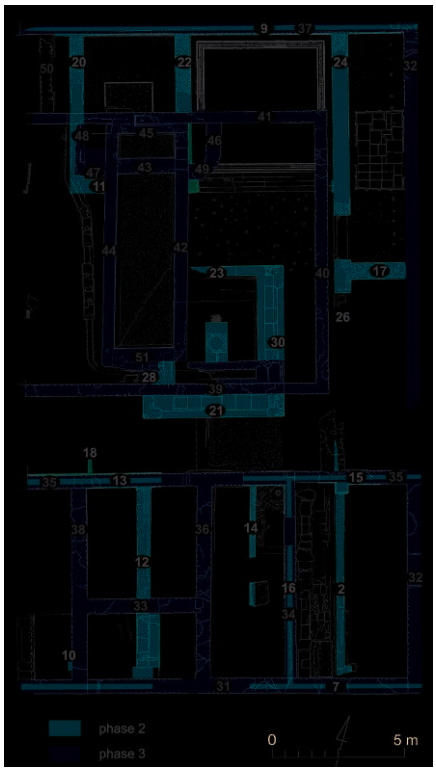

Plan des vestiges superposés des constructions des phases 2 et 3
(relevé S. Roucole, dao S. Saulnier).

2 Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- cette maison s'effondre sur elle-même, une partie des volumes supérieurs venant, en quelque sorte, ennoyer les volumes inférieurs (**fig. 257**) ;

Figure 257 - Place Formigé. Phase 2

Paroi nord du sondage pratiqué dans l'espace 2 de la maison de la phase 2 montrant la puissance des éléments de destruction à coloration rougeâtre.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

- après la ruine de cette *domus*, et sur son emplacement, la seule construction immédiatement postérieure est établie à un niveau supérieur de plus de 2 m (1,80 m au nord et de 2,40 m au sud) ; elle s'appuie donc sur cet effondrement qui est même renforcé, la plupart du temps, par des apports supplémentaires de remblais pour aplanir le terrain ;
- en outre, par la suite, il n'y a aucune entreprise destructrice majeure car la zone ne connaît plus aucune occupation bâtie ; on constate uniquement l'installation d'une aire funéraire d'époque médiévale et moderne **(fig. 258)** en relation avec la cathédrale, d'ampleur limitée (une douzaine de tombes qui s'échelonnent du début du XIVe siècle au XVIIIe siècle) et relativement superficielle (à une exception) alors que le reste du terrain – dans ce secteur occidental de la place Formigé – est un espace à ciel ouvert, sans doute une place, ce qu'elle reste encore aujourd'hui.

Figure 258 - Place Formigé

Concentration de tombes au sud-ouest du site
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

3 En milieu urbain, une telle situation n'est pas si courante. Cependant, deux types de perturbations sont à mentionner :

- une fouille antique, au moins, antérieurement à la construction d'une nouvelle habitation, a consisté à récupérer un tuyau de plomb qui reliait le puits de la citerne à la cuisine **(fig. 259)** ;

Figure 259 - Place Formigé. Phase 2

Tranchée de récupération d'un tuyau de plomb dans l'espace 9.
Vue prise vers le sud (cliché L. Rivet).

- si la maison de la phase suivante (phase 3) est établie en fonction d'un niveau de circulation nettement supérieur à ceux de la maison de la phase 2, les murs qui la soutiennent sont tantôt élevés sur les arases des murs antérieurs – y compris en obturant l'emplacement des

baies (**fig. 260**) –, tantôt construits sur de nouveaux tracés qui nécessitent des affouillements linéaires profonds qui sont autant de perturbations subies dans les couches d'effondrement de la *domus* à l'*atrium* fleuri ; différents indices permettent même de constater que les parois de ces tranchées de construction, ouvertes dans des remblais instables, ont connu quelques désordres au fur et à mesure des creusements ; conçues pour être étroites, leur profil a souvent évolué vers une forme en V, ces petits bouleversements ayant été rebouchés avec les mêmes terres ...

Figure 260 - Phase 2

Obturation de la porte entre les espaces 3 et 4.
Vue prise vers le nord-est (cliché L. Rivet).

4 Les vestiges de cette phase se sont rapidement imposés comme étant le principal centre d'intérêt de la recherche sur le terrain ; dès la deuxième semaine de fouille, on comprit en effet qu'il s'agissait d'une maison bâtie à l'époque augustéenne tardive exceptionnellement bien conservée, en des termes presque comparables aux maisons de Pompéi ou d'autres cités de l'aire du Vésuve (**fig. 261 et 262**).

Figure 261 - La place Formigé en début de fouille (23 février 1988)

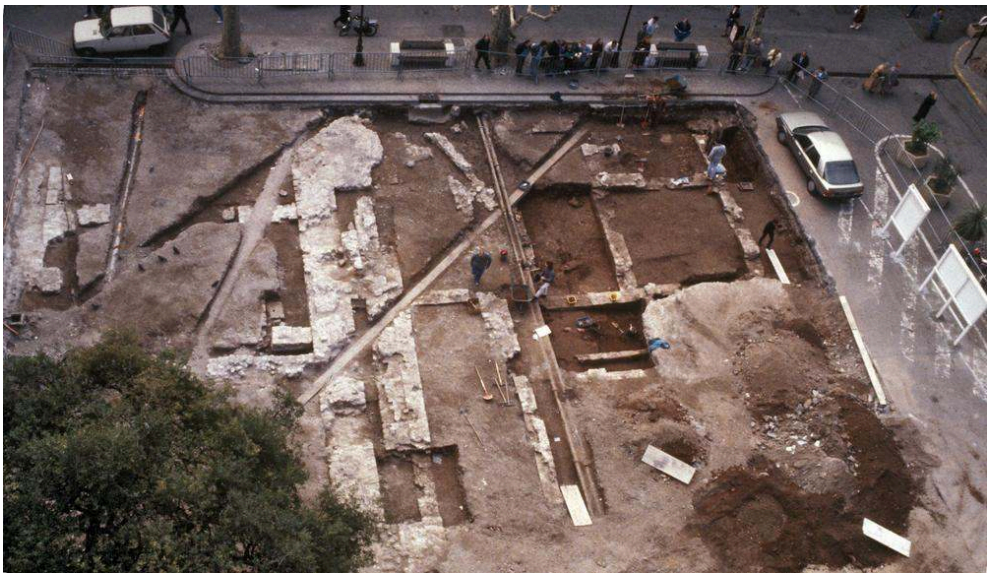

Vue prise vers le sud depuis le clocher de la cathédrale (cliché N. Rohmann-Rivet).

Figure 262 - Le site vers la fin de la fouille (29 avril 1988)

À droite des trois longs murs accolés, la domus à l'atrium fleuri (phase 2) et le bassin allongé de la maison de la phase 3 (cliché N. Rohmann-Rivet ; en haut, à droite : Paul-Albert Février, Lucien Rivet, Michel Fixot).

I. Architecture de la maison

5 Avant de procéder à une description de chacune des pièces reconnues de la maison et afin d'éviter des répétitions, il est nécessaire d'établir et d'expliciter certaines considérations générales touchant à des aspects récurrents.

6 Un mot tout d'abord sur son insertion topographique dans le réseau A de la colonie, en bordure nord d'un *decumanus* secondaire (Rivet *et al.* 2000, p. 189) dont une petite partie seulement de la surface de circulation a été reconnue une dizaine de mètres plus à l'est (**fig. 263**) ; l'existence de cette rue est en outre corroborée par le long alignement de façade méridionale (sur plus d'une trentaine de mètres) qui correspond à au moins deux parcelles bâties (voir *infra*, p. 361).

Figure 263 - Insertion de la maison de la phase 2 dans la trame urbaine et environnement archéologique

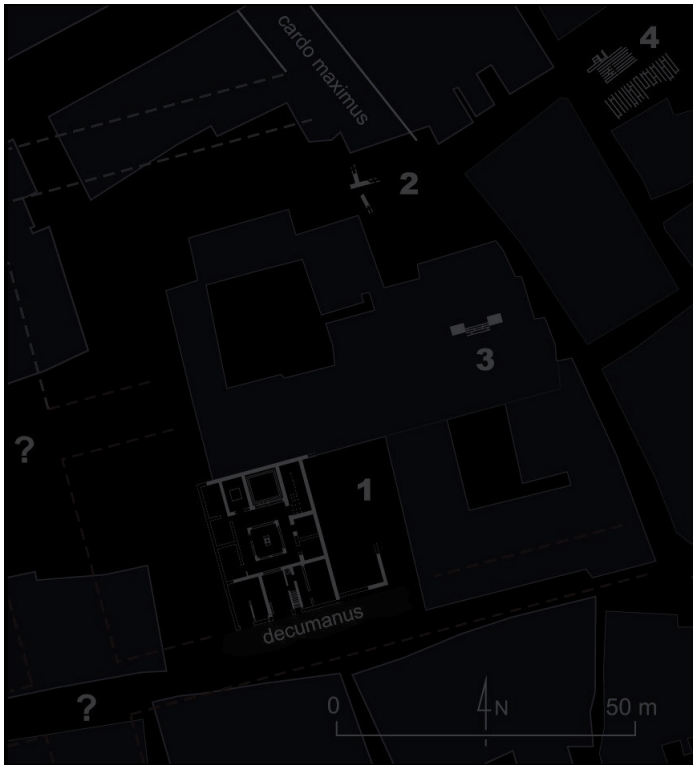

(d'après Rivet et al. 2000, fig. 651).
1. Place Formigé ; 2. « Nord-est cathédrale » ;
3. Cathédrale, nef Notre-Dame ; 4. Jardin du Palais de Justice.

1. Structure générale

7 Les résultats de la fouille, compte tenu du cadre dans lequel celle-ci a pu s'exercer (voir *supra*, p. 213), ne permettent pas toujours d'établir de réponses catégoriques quant à l'ampleur de l'habitation et la fonction des pièces qui la composent.

8 ***Périmètre, dimensions et surfaces***

9 Le mur de façade nord, 9, en petit appareil, illustre une remarquable permanence puisqu'après avoir été repris par l'habitation de la phase 3, il sert toujours de fondation

à la fois au mur sud du baptistère et au mur gouttereau de la cathédrale et à son vestibule (**fig. 264**). Seul le parement sud de ce mur a donc été observé et on peut supposer que sa largeur était de 0,60 m.

Figure 264 - Au nord de la place Formigé

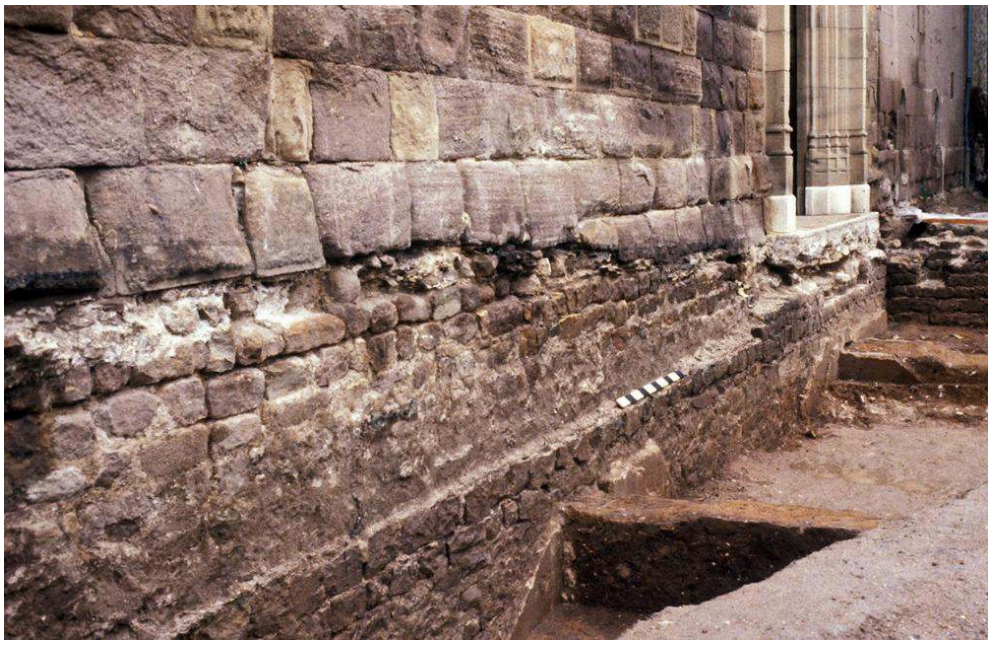

À la base, le mur de façade nord de la maison de la phase 2 (sous la règle) avec, au-dessus, quelques assises correspondant à la reprise de la phase 3 ; au-dessus encore, avec un très léger décalage angulaire, au moins cinq assises du mur en mœllons de la façade méridionale du baptistère paléochrétien ; en haut, parement en moyen appareil à bossage correspondant à un chemisage du Moyen Âge. Vue prise vers le nord-est (cliché L. Rivet).

10 Au sud de la maison, le mur de façade, 7, n'a été approché qu'avec la mise au jour d'une base maçonnée qui devait servir de fondation à un pilier de l'entrée (**fig. 265**). Ce mur, très probablement en petit appareil, comme celui du nord, a entièrement disparu ; il a dû s'effondrer vers le sud, sur le *decumanus*, car, dans tous les espaces adjacents, il n'y a pas eu la moindre découverte de moellons dans les couches de destruction. Son tracé a été intégralement et très profondément repris par la construction du mur de façade de la maison postérieure (phase 3).

Figure 265 - Place Formigé. Phase 2

À droite du mur 3, base de pilier de la façade méridionale.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

11 En fonction de ces deux limites, bien assurée au nord et approximative au sud, la maison se développe sur 25,40 m environ, hors œuvre.

12 À l'inverse, d'ouest en est, aucune des limites n'a été concrètement touchée mais il est assez aisé d'apporter une estimation sur leurs positions respectives.

13 À l'est, les murs successifs de la façade principale du palais épiscopal, à partir de l'Antiquité tardive (voir fig. 224, murs 56 et 58), ont totalement fait disparaître la trace de la façade, en fait un mur mitoyen. Toutefois, en se basant sur la disposition de la pièce 8 (avec, au sol, un décor ordonné de rangées de fragments de plaques de marbre et, pour la paroi du mur nord, une peinture murale qui fournit les éléments d'un décor organisé sur la symétrie), on restitue aisément la largeur de cet espace, exactement 3,50 m et, par voie de conséquence, l'implantation du mur oriental, 8, qui correspond à ce mur mitoyen.

14 Vers l'ouest, en revanche (hors des limites de la fouille), on manque totalement d'information ; on sait seulement que la façade nord se poursuit au-delà de l'angle sud-ouest du baptistère qui s'élève immédiatement au nord. En dernier ressort, on est tenté de faire valoir l'argument de la symétrie en considérant que la margelle de la citerne, au centre de la cour (espace 5), est également au centre de l'organisation générale de la maison ; nous pensons qu'il s'agit là d'un argument fort[1]. Si on accorde quelque crédit à cette option, on restitue une limite occidentale qui donne à la construction une largeur de 18,50 m environ, hors œuvre.

15 Dans ces conditions, on peut estimer la surface de la maison à environ 470 m^2. La surface utile (épaisseurs des murs déduites) est alors évaluée à 366,50 m^2.

16 La surface effectivement fouillée aussi bien en rapport avec la surface hors œuvre qu'avec la surface utile, est cependant nettement moindre, équivalente à environ 1/3 (**fig. 266**).

Figure 266 - Place Formigé

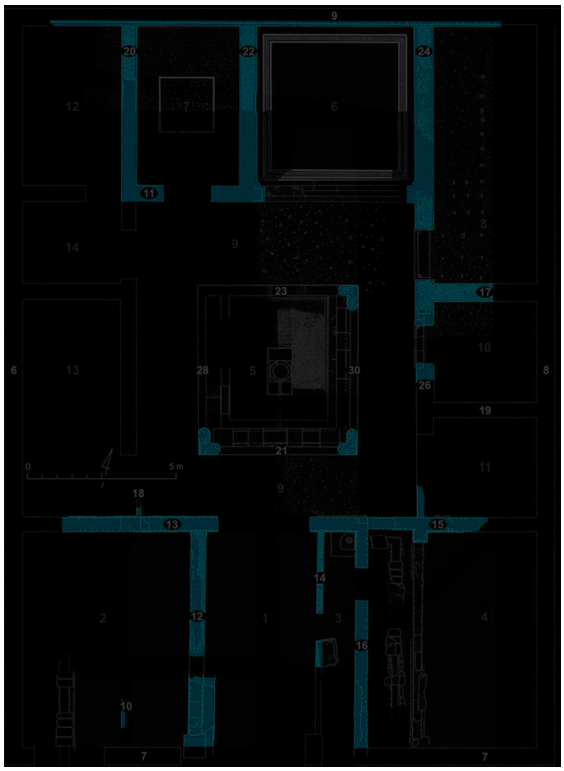

Emprise des zones fouillées dans la domus à l'atrium fleuri (relevé S. Roucole, dao S. Saulnier).

17 ***Organisation intérieure***

18 L'habitation est organisée autour d'un *atrium* dont les portiques permettent les distributions dans les différentes pièces adjacentes. À l'exception de la cour centrale, qui connaîtra une véritable métamorphose, la maison ne trahit pas de transformations structurelles perceptibles.

19 Mais, en l'absence d'une connaissance suffisante des salles de l'aile occidentale, c'est donc sans disposer de l'ensemble des données que l'on peut tenter de faire une lecture et une interprétation des espaces qui composent la maison. Dans la plupart des cas, le mobilier retrouvé dans les différentes pièces (voir l'étude en annexe, p. 295) ne contredit pas et parfois coïncide d'ailleurs avec les destinations avancées.

2. Techniques de construction

20 Il s'agit ici de présenter les principes généraux constitutifs de l'architecture et des techniques de construction mises en œuvre.

21 ***Les murs***

Figure 267 - Place Formigé

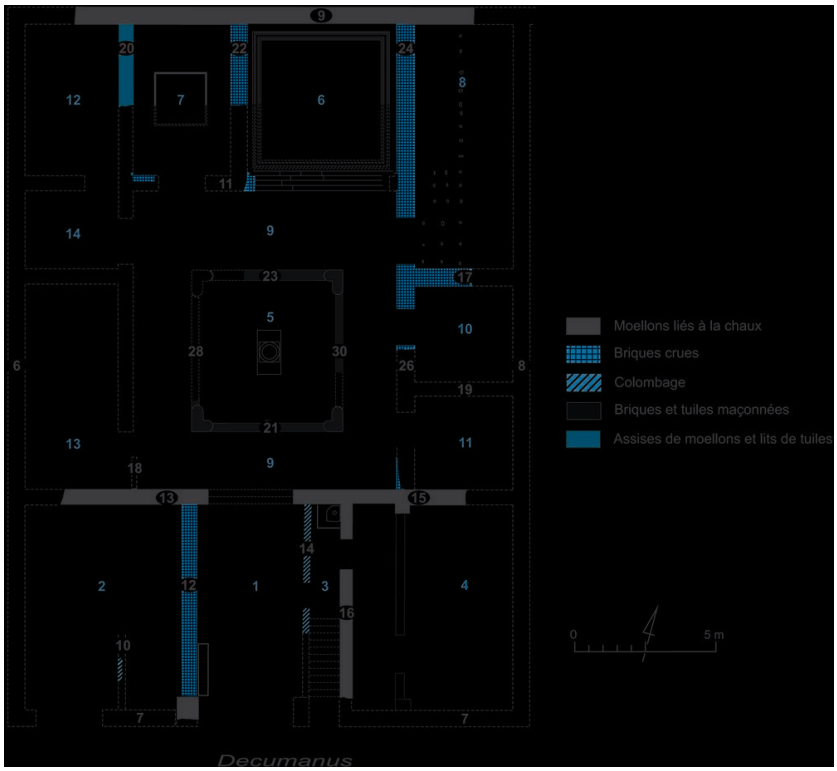

Plan de la domus à l'atrium fleuri indiquant les différentes techniques de construction utilisées pour les murs (dao S. Saulnier).

22 Plusieurs techniques sont attestées (**fig. 267**) :

- Les murs maîtres, larges de 0,50 m, sont faits de moellons en grès brun-rouge (petit appareil), plus ou moins bien calibrés, disposés en assises régulières (*opus vittatum*)liés à la chaux. Entre dans cette catégorie le mur de façade nord, 9 (**fig. 264 et 268**), et il devait en être de même pour les trois autres murs périmétraux. De direction ouest-est, le mur qui ferme la cour, au sud (mur 13/15), se rattache également à cette catégorie (**fig. 269**), de même que celui entre les espaces 3 et 4 (mur 16). Ces murs reposent sur des fondations qui n'ont pas été explorées.

Figure 268 - Place Formigé. Phase 2

Dans l'espace 8, le parement en petit appareil (non jointoyé) du mur nord (9) de la maison après dépose des peintures murales
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Figure 269 - Place Formigé. Phase 2

Dans l'aile sud du portique 9, parement en petit appareil (jointoyé) du mur 15 derrière la couche d'enduit peint.
Vue prise vers le sud (cliché L. Rivet).

- À l'intérieur de l'habitation, les murs de refend, larges de 0,50 ou 0,60 m, sont montés en briques crues (*opus latericium* ; adobe dont les dimensions sont de 0,50 m x 0,28 m ou 0,44 m x 0,29/0,30 m, les épaisseurs variant entre 0,07 m ou 0,09/0,10 m) : l'arase du mur 17 constitue un exemple de cette technique, en plan, entre deux faces enduites (**fig. 270**). Ces élévations sont en effet revêtues de chaux pour supporter les enduits peints (**fig. 271**). La base de l'élévation est constituée de deux ou trois assises de blocs de pierre grossièrement équarris liés à la chaux pauvre (**fig. 272**) sur une hauteur variant entre 0,30 m et 0,40 m ; ces assises reposent sur des fondations maçonnées larges (0,62 m pour le mur 12) et profondes (1,10 m par exemple pour le même, voir fig. 235). Par ailleurs, la solidité et la stabilité de ces murs sont renforcées, au contact avec les murs maîtres, par quelques pierres saillantes dans le parement de ces derniers, corbeaux qui servent de points d'accroche (**fig. 273 et 274** et voir fig. 294).

Figure 270 - Place Formigé. Phase 2

Arase du mur 17 construit en briques crues.
Vue prise vers l'ouest (cliché L. Rivet).

Figure 271 - Place Formigé. Phase 2

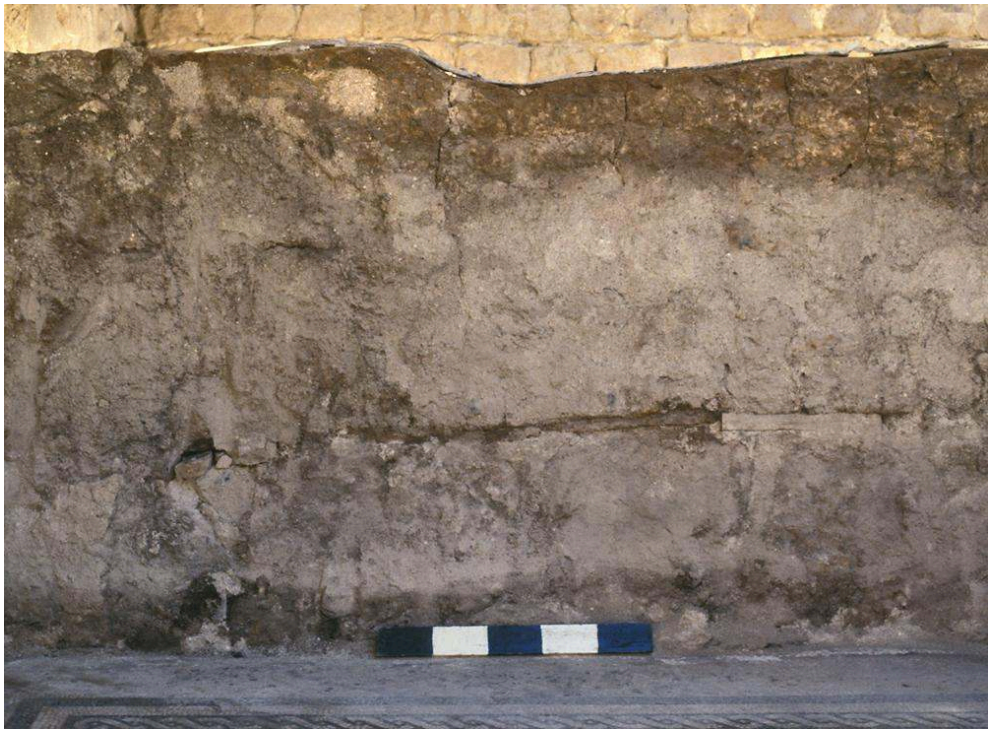

Après dépose des peintures, élévation du mur 24 (face ouest) revêtue d'un épais enduit de chaux
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

Figure 272 - Place Formigé. Phase 2

Après dépose des peintures, élévation du mur 24 (face est) comprenant, à la base, deux assises maçonnées supportant des lits de briques crues ; à gauche, restes de la couche d'accroche des peintures.
Vue prise vers l'ouest (cliché L. Rivet).

Figure 273 - Place Formigé. Phase 2

À l'arrière-plan, le mur 13 présentant les corbeaux contre lesquels venait se greffer l'élévation en briques crues du mur 12 ; dans la partie droite (derrière la petite mire), l'obturation maçonnée de l'état 3 à l'emplacement d'une baie.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Figure 274 - Place Formigé. Phase 2

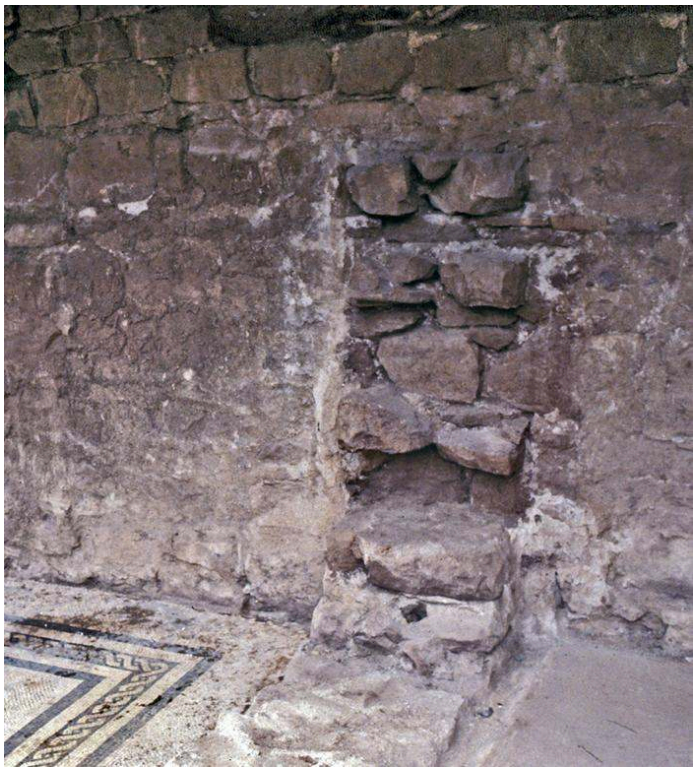

Corbeaux du mur 9 contre lesquels venait s'encastrer l'élévation en briques crues du mur 24 (détruit pour permettre la dépose de la mosaïque de la pièce 6).
Vue prise vers le nord-ouest (cliché L. Rivet).

- Un des murs de refend toutefois (mur 20), entre les espaces 7 et 13, montre une technique de construction originale (**fig. 275**) avec la superposition de lits de moellons (plus ou moins bien taillés et calibrés) de hauteur variable alternant avec des assises de tuiles (*opus mixtum* à bandes) : de bas en haut et uniquement vu pour l'élévation conservée : 5 assises de pierre, 1 de tuile, 2 petites de pierre, 1 de tuile, 2 petites de pierre, 2 de tuile et 1 de pierre. Le manque d'homogénéité de ce mur par rapport aux autres est très étonnant mais ne semble pas participer d'une campagne de construction différente.

Figure 275 - Place Formigé. Phase 2

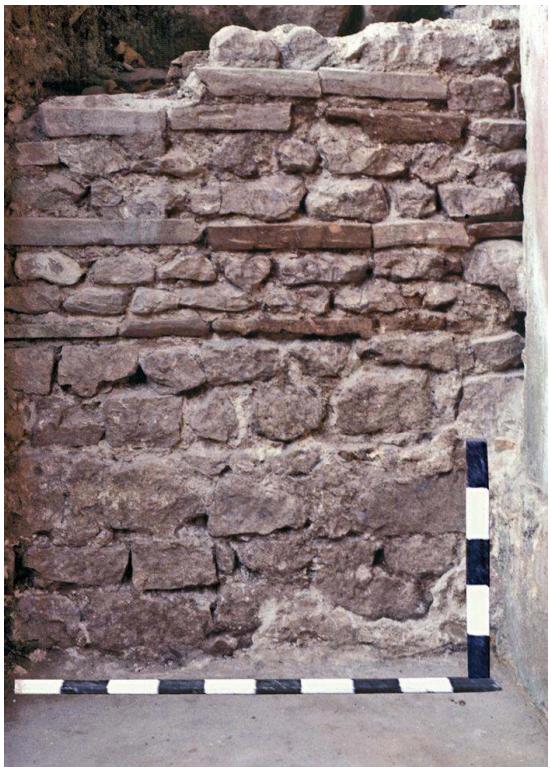

Parement oriental du mur 20 en opus mixtum après dépose des peintures murales.
Vue prise vers l'ouest (cliché L. Rivet).

- Les cloisons sont en colombage ou pan de bois (*opus craticium*) et bien illustrées par celle qui sépare les espaces 1 et 3 (**fig. 276**). Cette cloison, 14, repose sur une fondation en blocs grossièrement équarris liés à l'argile ; l'élévation, large de 0,20 m, revêtement compris (les deux faces étaient couvertes de peintures murales), est un hourdis constitué de torchis et de chaux maigre mêlés de fragments de *tegulae* borné par des poteaux de remplissage en bois (0,08 m x 0,15 m) distants de 0,95 m (**fig. 277**). En hauteur, la cloison est conservée jusqu'à un niveau plan et horizontal qui indique l'emplacement d'une sablière de ceinture (à 0,90 m du niveau du sol) ; on devine, à la base, le négatif de la sablière basse. La suite de l'élévation a été retrouvée effondrée au pied de la cloison. L'ouverture d'une porte est aménagée et présente des poteaux d'huisserie.

Figure 276 - Place Formigé. Phase 2

Cloison 14 : au premier plan, effondrement d'une partie des peintures murales de l'élévation et, à l'arrière-plan, pan cassé et renversé.
Vue prise vers le sud-est (cliché L. Rivet).

Figure 277 - Place Formigé. Phase 2

Structure de la cloison 14 (face ouest) après dépose des peintures murales.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

23 Une autre cloison, 10, ou, plus précisément, quelques lambeaux de sa face occidentale, de même nature mais très endommagée, a été observée dans la pièce 2, sur quelques

décimètres carrés : conservée sur environ 0,40 m de hauteur, il en subsistait une épaisseur de 0,12 m ; sa destruction presque complète résulte de la construction d'un mur de la maison de la phase 3 sur son tracé.

- Dans la cour 5, les murs d'appui étaient intégralement recouverts d'enduits et le sommet couvert de plaques de marbre scellées à la chaux (essentiellement observées par les empreintes laissées dans le mortier, car ces placages ont été largement récupérés) : le cœur d'un de ces murs d'appui, 23, n'a pu être observé qu'après la dépose des peintures murales de la face nord ; la construction utilise des lits de fragments de tuiles, de briques et d'*imbrex* liés à la chaux **(fig. 278)** ; il devait en être de même pour les autres. Les piliers en L à deux demi-colonnes (ou piliers cordiformes) plantés aux angles de la cour sont construits en maçonnerie de chaux utilisant des fragments de *tegulae* pour la partie quadrangulaire et, pour les arrondis, des secteurs de briques cuites (1/6) **(fig. 279)**.

Figure 278 - Place Formigé. Phase 2

Après dépose des peintures, élévation du muret 23 (face nord).
Vue prise vers le sud (cliché L. Rivet).

Figure 279 - Place Formigé. Phase 2

Pilier à deux demi-colonnes de l'angle nord-est de la cour 5.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

24 Parmi ces principales techniques de construction, trois sont très répandues, à cette époque, aussi bien en Gaule transalpine qu'en Narbonnaise. La technique mixte, avec une alternance de moellons et de lits de tuiles, reste encore un sujet ouvert aux controverses entre les tenants d'une chronologie basse (par exemple le IIe siècle) et ceux d'une chronologie haute basée sur la recension d'autres cas que celui de Fréjus (Rivet *et al.* 2000, p. 58 ; voir également Desbat 1992).

25 Ces techniques fournissent en outre un procédé original observé à quatre reprises dans le système de liaison entre l'élévation d'un mur en briques crues et celle d'un mur en moellons liés à la chaux ; dans ce dernier, des moellons à décrochements formant tenons (environ 7 ou 8 sur 1 m de hauteur) sont disposés, face à face ou en alternance, de part et d'autre desquels les briques crues du mur de refend viennent s'intercaler et s'encastrer au niveau des parements ; ainsi est assurée une meilleure cohésion entre un mur latéral et un mur de refend élevés avec des matériaux de nature différente.

26 Dans l'architecture en petit appareil, ce type de dispositif particulier apparaît mal ou peu documenté.

27 ***Les sols et la planimétrie***

28 Il faut noter, entre les niveaux de sols des salles du nord et ceux des salles sud, une différence importante, peut-être en partie consécutive de la pente naturelle du terrain (**fig. 280**) mais aussi probablement voulue (pour le nettoyage des sols et l'évacuation des eaux de lavage) : environ 0,80 m, essentiellement absorbés par les pièces méridionales (seulement une vingtaine de centimètres de différence entre les salles nord – 18,20/18,35 m NGF – et le sol du portique sud – 18,15 m NGF –, mais une soixantaine de centimètres entre ce dernier et les pièces sud – 17,55/17,60 m NGF).

Cette pente entre le nord et le sud est de l'ordre de 2,6 % sur une longueur de 25 m. Sans doute faut-il restituer, entre la galerie sud du portique et l'entrée, une volée de trois degrés (là où, lors de la phase 3, une obturation maçonnée de cette baie sera réalisée, rendant impossible toute observation).

Figure 280 - Place Formigé

Qualité des sols de la domus à l'atrium fleuri avec données planimétriques (relevé S. Roucole, dao S. Saulnier).

29 Six solutions ont été adoptées pour les sols des pièces : terre battue, béton de tuileaux, opus spicatum, opus signinum à crustae, opus signinum à tesselles (terrazzo) et mosaïque.
L'ensemble des sols « en dur » couvre une surface utile habitable de 242 m2 et les sols en terre, 122 m2, soit exactement le rapport 2/3-1/3. Se distinguent ainsi, au nord, les pièces à vivre et, au sud, les salles de service.
On aura l'occasion de revenir plus en détail sur les sols dans l'étude de chacun des espaces.

30 ***Les seuils***

31 La fouille a conduit à reconnaître cinq seuils, trois confectionnés en matériaux lithiques et deux en bois ; dans ce dernier cas, il s'agit s'une simple planche ; ailleurs, pour les pièces pourvues de sols maçonnés, on rencontre deux monolithes et un dispositif composé de plaques de marbre.

32 Le bois a été utilisé dans les locaux de service alors que la pierre concerne les appartements, la salle à mosaïque recevant, quant à elle, un seuil très élaboré constitué de trois rangs de placage. Pour les autres, les obturations des baies de la phase 3 n'ont pas permis d'observer leur qualité.

33 ***L'eau dans la maison***

34 L'alimentation en eau de la maison est assurée par une citerne, établie sous la cour centrale, qui recueille les eaux de pluie des toitures.

35 L'emprise de la fouille a permis de reconnaître deux égouts de gabarit domestique : radier en *tegulae*, piédroits maçonnés en pierre, couverture en dalles de pierre. Le premier prend naissance dans les latrines du corridor 3, rejoint le secteur ouest de la pièce 4 pour gagner le *decumanus* qui borde la maison au sud. L'autre n'a été qu'aperçu dans la berme ouest d'un des sondages pratiqués dans l'espace 2 : de direction nord-sud, il rejoignait également la rue ; le piédroit identifié était en pierres liées au mortier et la couverture en dalles.

36 ***Les élévations du rez-de-chaussée***

37 Toutes les élévations des murs ont reçu des couches d'enduits sur lesquelles une peinture a été appliquée ou, parfois, un simple badigeon. Or, la bonne conservation en hauteur des murs s'accompagne d'une relativement bonne préservation des peintures murales, tant sur les parois que dans les effondrements[2]. L'étude préalable de ces peintures a été conduite par A. Barbet et ses collaborateurs dont nous résumons l'essentiel des résultats dans les descriptions par espaces[3]. Ce sont ces peintures, en outre, qui permettent de préciser les hauteurs originelles des murs ainsi que certaines dispositions aussi bien pour les plafonds que pour certaines pièces de l'étage. En revanche, on ne dispose d'aucune information quant aux fenêtres.

38 Lors de l'abandon de la maison, les revêtements muraux ont été abîmés par un incendie et ont souffert des conditions d'enfouissement puisqu'ils présentent d'importantes concrétions, en particulier les peintures des murets d'entrecolonnement entourant l'*impluvium* de la cour 5.

39 ***Un étage***

40 D'entrée de fouille, l'existence d'un étage s'est imposée avec la découverte du corridor 3 dont les caractéristiques dictent l'existence d'une cage d'escalier dotée d'une volée pouvant prendre naissance, au sud, par une ouverture indépendante sur le *decumanus*. Rapidement aussi, la découverte de nombreux et gros fragments de sols en béton de tuileaux tombés dans les portions fouillées des portiques de l'*atrium* a renforcé l'hypothèse d'une galerie d'étage, laissant ainsi supposer une circulation haute et centrale pour la desserte des chambres (*cenacula*). La découverte de nombreuses briques crues dans les espaces 3 et 4, qui sont uniquement cernés de murs en petit appareil ou bordés par une cloison, permet de penser également que certaines élévations, à l'étage, étaient probablement relayées par ce type de matériau.

41 En outre, la fouille de pans de peintures murales effondrés laisse entrevoir quelques décors de ces pièces hautes.

42 En revanche, les empreintes de planches ou poutres carbonisées sur certains sols des pièces du rez-de-chaussée ne sont que le signe de l'utilisation du bois dans les plafonds de ces pièces inférieures.

II. Stratigraphie

43 Pour cette habitation, l'intervention des bâtisseurs se déroule sur un terrain où les constructions antérieures (phase 1) sont profondément dérasées et les terres nivelées.

44 Indépendamment des éléments étudiés dans le chapitre précédent qui ont surtout été utiles pour déterminer l'époque de construction de cette maison de la phase 2 – vers les années 10-15 de notre ère –, les données stratigraphiques sont essentiellement les terres qui représentent son effondrement (**fig. 281**). L'intérêt majeur du phénomène est que l'accumulation de cet effondrement a ennoyé la partie inférieure de chacune des pièces sur une hauteur suffisamment importante pour en préserver leur conservation ainsi qu'une partie du mobilier qui était utilisé par les habitants et que l'on peut considérer comme plus ou moins en place ; et, à l'inverse de ce qui se passe généralement, cette situation archéologiquement idéale n'a été que très peu perturbée par les occupations suivantes.

Figure 281 - Place Formigé

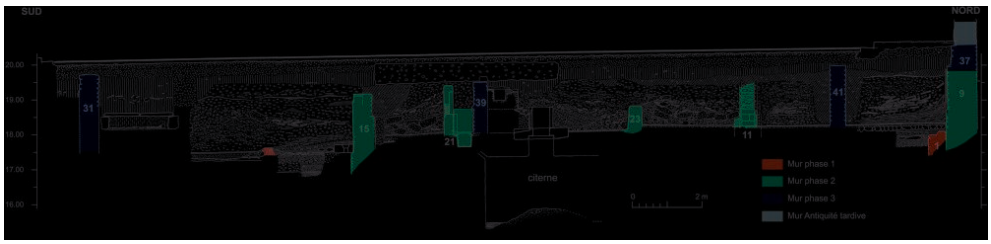

Coupe stratigraphique nord-sud, tous états confondus. Voir les détails aux fig. 295, 311 et 323 (dessin S. Roucole).

45 D'une manière générale, c'est-à-dire dans tous les espaces reconnus à la fouille, cet effondrement consiste en la constitution de terres dont les caractéristiques sont les suivantes :

- une coloration brun rougeâtre consécutive à l'écroulement des élévations de murs en matériaux argileux décomposés (avec des nodules d'argiles, de chaux, de charbons de bois et de cendres) ;
- une composition dans laquelle les gros éléments sont omniprésents, provenant :
  - des murs en briques crues, entières (rarement) ou fragmentaires,
  - des enduits de murs, avec des pans de peintures murales qui ont parfois glissé le long des parois,
  - de la toiture, avec *tegulae* et *imbrices*[4],
  - parfois (cas des galeries sud et nord du portique) de sols en béton de tuileaux tombés des superstructures,
  - des éléments en bois (planches, huisseries, etc.), brûlés et carbonisés sur les sols.

46 Cette couche de destruction a une épaisseur variable selon les espaces, généralement entre 0,80 et 1,40 m, et n'est pas exempte de perturbations.

47 En effet, alors que la construction de la phase 3 disposera de sols à 20,00 m NGF environ (déterminant ainsi, entre les deux habitations, un écart de niveaux de 1,80 m au nord et de 2,40 m au sud), des affouillements ont eu lieu :

- soit pour effectuer des récupérations (difficiles à identifier, par essence ...), telle celle d'un tuyau de plomb qui cheminait sous le sol en béton de tuileaux du portique sud, 9, de l'*atrium* ;
- soit lors de la construction de profondes fondations pour les murs de l'habitation de la phase 3 dont les tranchées ont généré deux effets : naturellement celui de faire remonter en surface des terres profondes mais aussi, détectable à partir de reprises de joints au fer, celui d'envisager que certaines tranchées, ouvertes dans des terres instables, se sont en partie

effondrées, perturbant d'autant plus les dépôts. Dans les deux cas, la distinction entre terres effondrées en place et déplacées est parfois malaisée, sauf par exemple au sud-ouest de l'espace 2 où une jonchée d'éclats de taille indiquait la présence des maçons à un niveau bas. On peut noter le même phénomène à l'emplacement des obturations de baies dans les murs de la phase 2 qui ont été réutilisés comme fondations (**fig. 260 et 282**).

Figure 282 - Place Formigé. Phase 2

Élévation du mur 13 fermant la boutique 2, au nord, en petit appareil aux joints repris au fer et conservant une plinthe d'enduit peint.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

III. Les pièces de la maison

48 Dans la mesure où l'intégralité des pièces de la maison n'a pas été reconnue, nous nous heurtons à une difficulté pour identifier de façon incontestable la fonction précise de chacune d'entre elles et, particulièrement, de certaines des pièces situées au nord de part et d'autre de l'espace 6, possible ou vraisemblable *tablinum* : quelles attributions particulières pour la pièce allongée, 8 (grand *œcus* ?) ou l'espace 7 (petit *œcus* ?) ? Où placer l'emblématique *triclinium* qui, dans une habitation aussi compactée en nombre de pièces (en comparaison avec la distribution des salles qui se distinguent dans les maisons pompéiennes), peut se confondre avec une autre pièce multi-usage ?

49 La présentation qui suit prend partie mais laisse ouverte la discussion[5].

Boutique (espace 2)

Fonction. Cette salle, partiellement cloisonnée, ne comporte aucune communication avec les autres pièces de la maison dans l'angle de laquelle elle s'inscrit ; il s'agit très vraisemblablement d'une boutique (*taberna*) ouvrant sur la rue décumane établie au sud.

Dimensions de l'espace : 7,25 m x 5,55 m (restitué).
Surface reconnue : 16,75 m² sur 40,25 m² (supposés), soit 41,60 %.
Stratigraphie. Couche d'effondrement dont l'épaisseur varie entre 0,90 et 1,10 m environ, la partie supérieure ayant été affouillée pour la construction des murs 31 et 38 de la phase 3 puis à nouveau quelque peu sur-creusée pour l'installation de tombes à l'époque médiévale.
Murs. Au nord, le mur 13 est en petit appareil de moellons ; il en était vraisemblablement de même, au sud, mais cette façade 7 s'étant probablement effondrée dans la rue (pas de moellons dans les deux sondages ouverts au sud), son emplacement a été intégralement repris par la profonde fondation du mur 31 de la construction postérieure. Le mur 12 qui clôt cet espace à l'est est élevé en briques crues.
Le flanc occidental d'une cloison nord-sud (sur l'emplacement de laquelle est également fondé un mur postérieur, 38) a été ponctuellement mis en évidence (voir fig. 231).
Portes. On ignore la largeur et la nature de l'ouverture méridionale à restituer, de même que son système de fermeture (volets en bois dits à soufflets s'encastrant dans un seuil à feuillure ?).
Peintures murales. Au nord, ne subsistaient que quelques fragments de la plinthe, brune (**fig. 283**), à la base du mur 13 ; à l'est, la partie basse de la paroi du mur 12 conserve un pré-enduit lissé blanc-gris dont une partie s'est effondrée sur le sol (**fig. 284**).

Figure 283 - Place Formigé. Phase 2

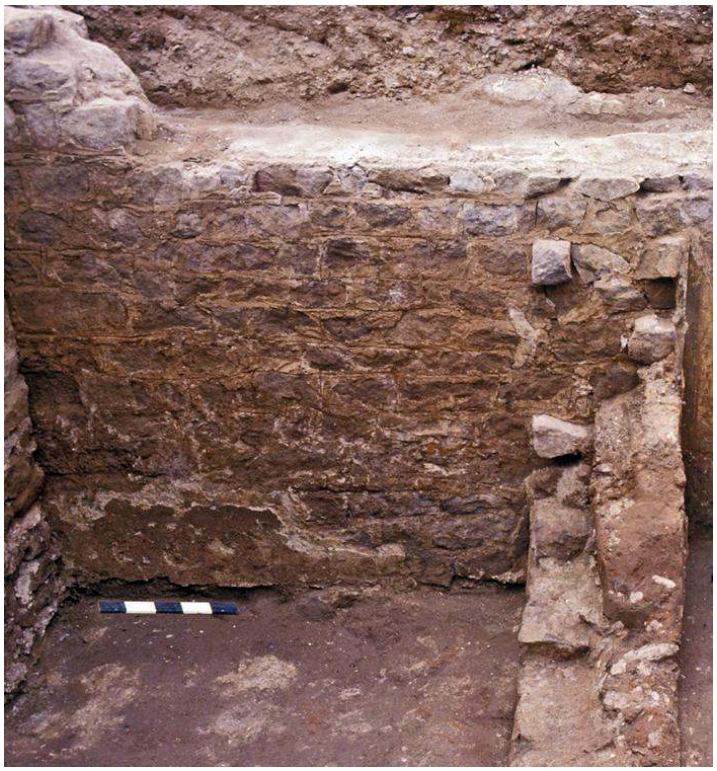

Élévation du mur 13 fermant la boutique 2 au nord, en petit appareil aux joints repris au fer et conservant une plinthe d'enduit peint.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Figure 284 - Place Formigé. Phase 2

Élévation du mur 12 fermant la boutique 2 à l'est, conservant à la base un enduit peint en partie effondré sur le sol. Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

Sol. Sur le sol en terre battue (17,60 m NGF pour la situation originelle, 17,85 m avec des recharges, voir fig. 236, 237 et 239) à l'épiderme cendreux (tantôt noir et tantôt blanc), des fragments de ferrailles rouillées et les restes désordonnés de planches calcinées (**fig. 285 et 286**). Aucun aménagement particulier n'a été mis en évidence.

Figure 285 - Place Formigé. Phase 2

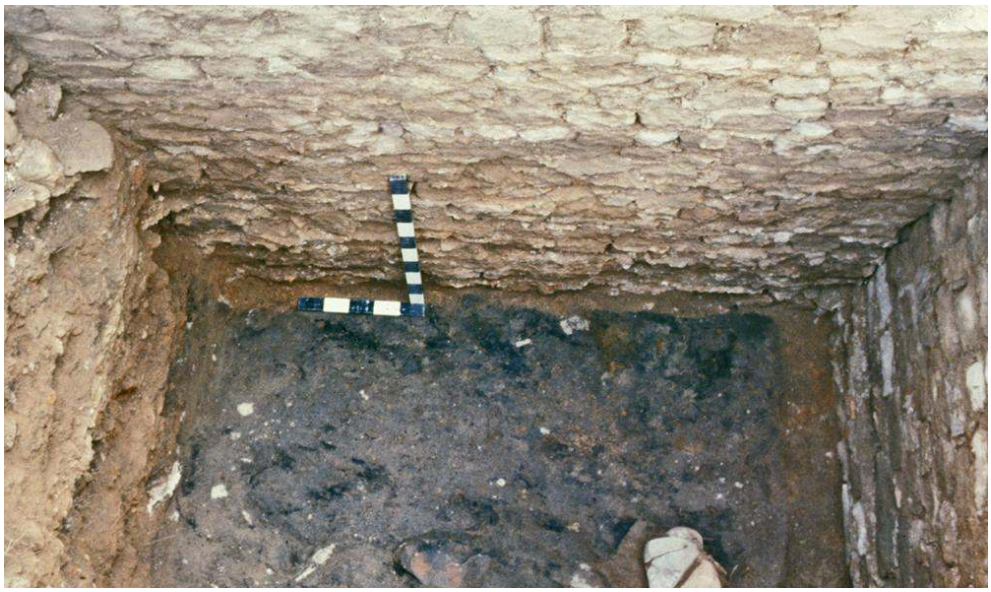

Boutique 2, à l'ouest de la cloison 10. Sol en terre battue (cerné et perforé par deux murs de la phase 3) avec traces d'incendie.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

Figure 286 - Place Formigé. Phase 2.

Boutique 2, près du mur 12. Sol en terre battue (cerné et perforé par deux murs de la phase 3) avec traces d'incendie ; à droite, le pilier maçonné de la façade.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

Égout. De direction nord-sud, un égout de gabarit domestique a été entrevu dans la berme ouest, avec radier en tuile, piédroits en pierres liées au mortier et couverture de dalles en pierre qui culmine à 17,55 m NGF ; il provient des pièces de l'aile ouest, sans précision, et rejoint le *decumanus*, au sud.

Vestibule (espace 1)

Fonction. Large et vaste entrée (*vestibulum*) mettant en communication la maison avec le *decumanus* secondaire qui la longe au sud (**fig. 287**).

Figure 287 - Place Formigé. Phase 2.

Vestibule 1. À g. de la cloison 14, la partie orientale du vestibule dans lequel vient s'inscrire un mur de la phase 3 dont le retour obture la baie ouverte dans le mur 13/15 (à l'arrière-plan et à g.) ; à dr. le corridor 3 où se voit également une obturation de porte dans le mur 16.
Vue prise vers le nord-est (cliché L. Rivet).

Dimensions de l'espace : 7,25 m x 3,70 m.
Surface reconnue : 18 m^2 sur 26,80 m^2, soit 67 %.
Stratigraphie. L'épaisseur conservée de la couche d'effondrement varie entre 1,20 et 1,40 m et contient de nombreuses briques crues dont une de 0,29 m x 0,25 m x 0,10 m, sur une face de laquelle subsiste une couche de liant épaisse de 3 à 4 cm ; une autre, sûrement intacte, mesure 0,44 m x 0,285 m x 0,075 m. On peut noter, dans la partie nord, plusieurs fragments de sol en béton, écroulés ou déplacés, dont un de grande taille. À la base et sur le sol, nombreux éléments d'enduits peints provenant de l'effondrement des panneaux de la cloison 14.
Murs. Le mur 12, en briques crues, borne l'espace, à l'ouest (voir fig. 234), tandis qu'à l'est il l'est par une cloison en colombage, 14. Au nord subsistent les têtes des murs 13 et 15, en petit appareil, qui constituent les piédroits d'une large baie donnant accès à la cour 5. Au sud, il ne reste du tracé de la façade qu'un dé maçonné en pierre qui devait former un des deux piliers de la porte ouvrant sur la rue.
Banc. Un banc maçonné (large de 0,40 m, haut de 0,55 m et long de 1,80 m ; NGF à 18,09 m pour la surface) est construit contre le mur ouest et accolé, au sud, contre la base maçonnée du pilier de l'entrée (**fig. 288, 289 et 290**) ; vers son extrémité nord, une petite cavité quadrangulaire (mortaise) incomplète (un peu moins de 10 cm de côté) a été observée, vraisemblablement pour encastrer un accessoire en bois.

Figure 288 - Place Formigé. Phase 2

Vestibule 1. Banc maçonné et couvert d'un enduit peint rouge.
Vue prise vers l'ouest (cliché L. Rivet).

Figure 289 - Phase 2.

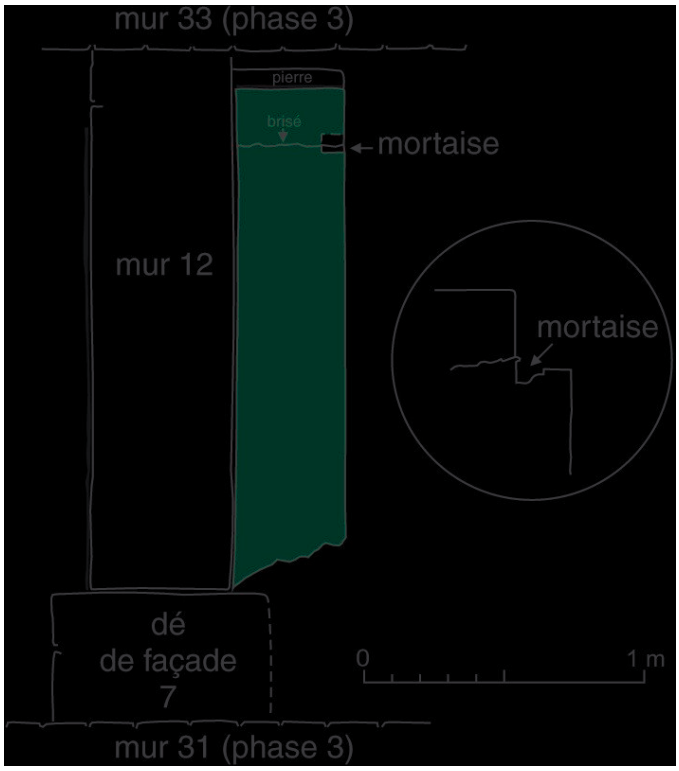

Vestibule 1 ; Banc maçonné, plan et coupe
(relevé L. Rivet).

Figure 290 - Place Formigé. Phase 2

Vestibule 1.Banc maçonné et couvert d'un enduit peint rouge.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Portes. Au sud, parce que située en limite de fouille, l'ouverture sur la rue n'est que supposée avec la mise en évidence d'un dé maçonné à la tête du mur 12 pour un pilier constituant un piédroit qui inciterait à en restituer un autre, en vis-à-vis, à environ 3,50 m vers l'est. La situation du banc suggère que la partie ouest de cette porte était peut-être dotée d'un panneau fixe.

50 Au nord, la communication avec le portique de la cour 5 se faisait par une large ouverture (3,06 m, mesure de laquelle il faut soustraire les encadrements, disparus). La construction de l'habitation postérieure (phase 3) ayant conduit à réutiliser le mur 13/15, cette baie a été obturée par un pan de mur maçonné qui ne permet plus de distinguer la nature du seuil au niveau de ce passage ; cependant, il est sûr que la différence entre les niveaux de circulation au nord du vestibule (17,80 m) et dans la galerie méridionale du portique (NGF 18,15 m) implique de restituer deux degrés, vraisemblablement en pierre. De même que se pose la question de l'existence, ou non, d'une fermeture de cette large baie par des portes ou des panneaux mobiles en bois.

51 Le côté oriental est limité par une cloison en colombage dans laquelle s'ouvre une autre baie, large de 0,94 m, dont le seuil est constitué d'une planche (longueur 0,92 m, largeur 0,22 m), qui a été retrouvée carbonisée (**fig. 291**).

Figure 291 - Place Formigé. Phase 2

Au premier plan, baie aménagée dans la cloison 14 et dotée d'un seuil en bois.
Vue prise vers le nord-est (cliché L. Rivet).

Peintures murales. Côté oriental du vestibule, la cloison 14 présente, sur une plinthe unie ocre jaune mouchetée, une zone moyenne décorée de panneaux gris veinés de blanc imitant le marbre, encadrés de filets (IVe style précoce datable du milieu du Ier siècle) ; le retour de ce décor est visible sur le mur 15 (**fig. 291**). Au sud de la cloison qui est restée en élévation, un pan renversé (**fig. 292**). On retrouve le même décor à l'ouest de la large entrée qui ouvre sur la cour, les peintures étant toutefois moins bien conservées puisque seules subsistent celles qui couvrent l'angle des murs 12 et 13 (**fig. 293 et 294**).

Figure 292 - Place Formigé. Phase 2

Vestibule 1. Pan de cloison renversé au sud de la porte ouvrant sur le corridor 3 (cliché L. Rivet).

Figure 293 - Place Formigé. Phase 2

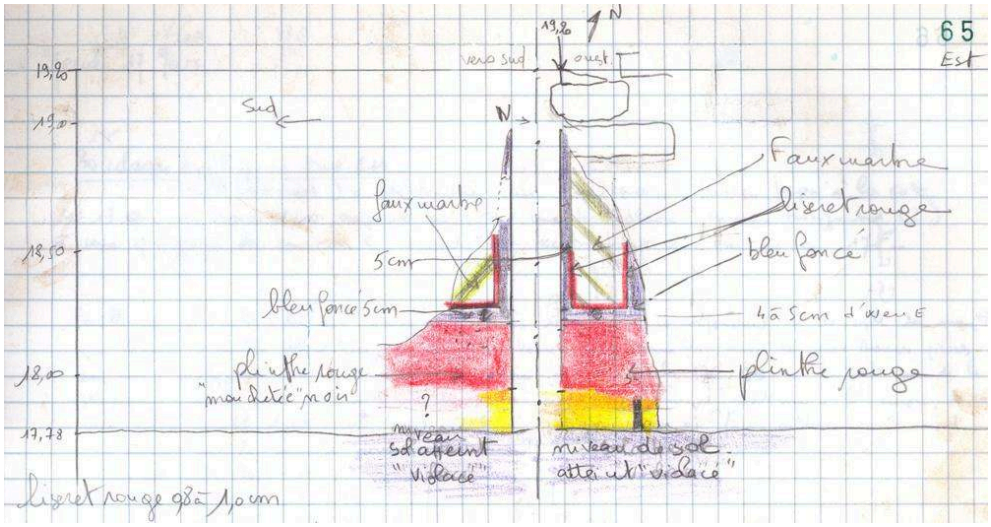

Vestibule 1, angle nord-ouest. Relevé des peintures murales (N. Rohmann-Rivet, extrait du journal de fouille).

Figure 294 - Place Formigé. Phase 2

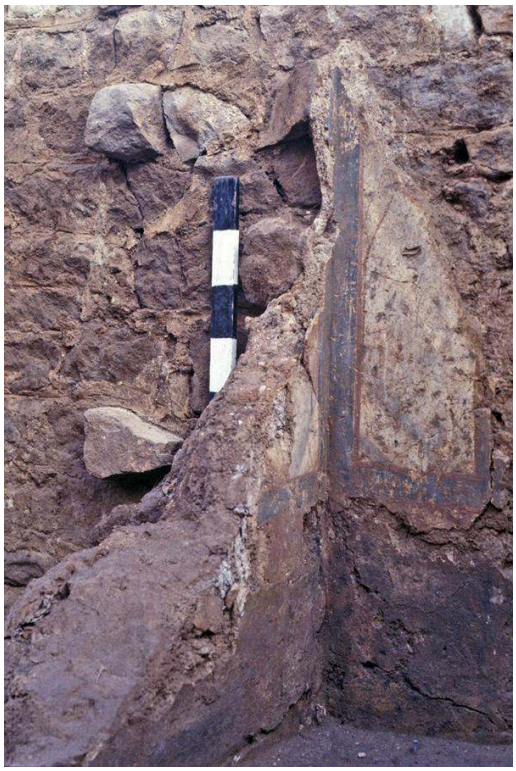

Vestibule 1, angle nord-ouest. Vestiges des peintures conservées dans l'angle des murs 12 et 13. Noter les corbeaux solidaires du mur 13 destinés à améliorer l'accrochage de l'élévation en briques crues du mur 12.
Vue prise vers le nord-ouest (cliché L. Rivet).

52 Au sud, toutes les faces du banc sont enduites et peintes en rouge ocre vif, la face supérieure montrant des traces d'usure. Cet équipement est appuyé contre le mur ouest, 12, et masque un pré-enduit blanc-gris lissé.

Sol. Il est en terre battue et en pente légère du nord (NGF 17,80 m) vers le sud (17,55 m) et ce niveau se suit parfaitement en fonction d'un ressaut visible à la base de l'enduit peint de la cloison 14.

Corridor (espace 3)

Fonction. Couloir long et étroit (*fauces*) servant de transition, par deux portes latérales, entre le vestibule 1 et la cuisine 4, selon un parcours en baïonnette. Ce passage correspond également à la montée d'un escalier en bois ouvrant directement sur la rue dont aucun élément n'a été retrouvé ; l'assertion peut paraître péremptoire mais ce dispositif bien connu dans les maisons des villes de l'aire vésuvienne s'impose ici sans difficulté.
Dimensions de l'espace : 7,20 m x 1,04 m.
Surface reconnue : 5 m^2 sur 7,50 m^2 soit 67 %.
Stratigraphie. Épaisse de 1,60/1,70 m, la couche d'effondrement présentait, en partie haute, une forte strate d'argile marron stérile (bien différente de la décomposition des briques crues) puis des amoncellements de briques crues et de plaques d'enduits (**fig. 295**). À la base, contre la cloison 14 et près du seuil, un chaudron en bronze était renversé sur le sol en terre battue (**fig. 296**).

Figure 295 - Place Formigé

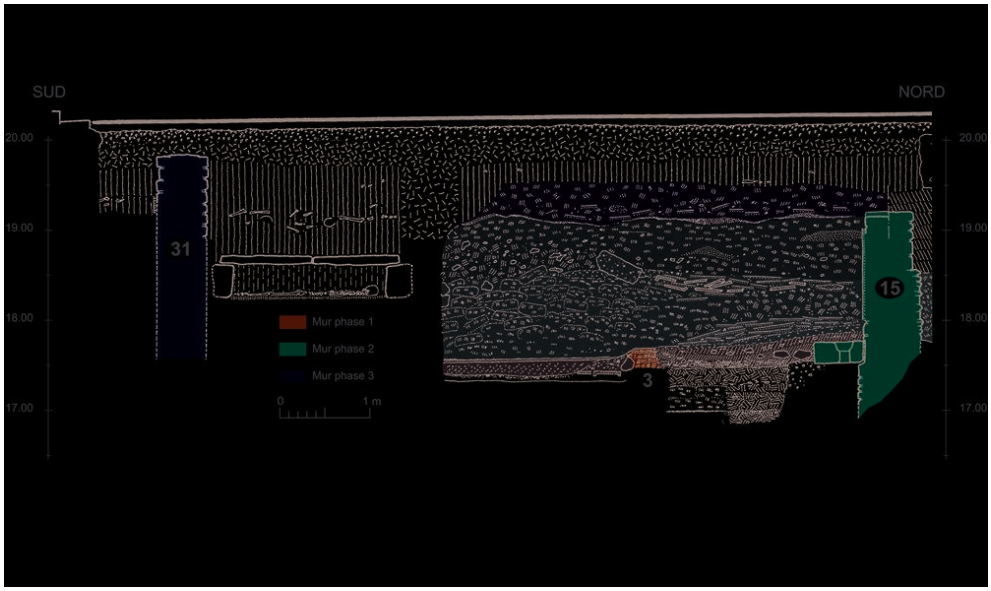

Coupe stratigraphique sud-nord sur le corridor 3, tous états confondus (dessin S. Roucole).

Figure 296 - Place Formigé. Phase 2

Corridor 3. Chaudron en bronze renversé sur le sol (cliché L. Rivet).

Murs. Au nord comme à l'est, les murs 15 et 16 présentent des élévations en petit appareil ; l'espace est clos, à l'ouest, par la cloison en colombage 14.
Placard. Au nord de ce corridor est aménagé un débarras car, dans les murs latéraux et à hauteur d'homme, deux feuillures horizontales sont réservées en creux dans les enduits de la paroi occidentale du mur 16 (**fig. 297**) : l'une (NGF 19,20 m) est de section

triangulaire, l'autre (NGF 18,90 m), de section rectangulaire ; en face, la cloison étant conservée sur une hauteur très légèrement moindre, ces feuillures n'étaient plus conservées. Ce dispositif correspond à deux étagères, larges de 0,35 m et longues de 1,08 m (encoches comprises), l'une étant à 1,10 m au-dessus du sol et l'autre à 1,42 m ; si l'on se fie à l'emplacement de ces engravures, aucune des deux ne s'appuyait directement au fond, contre le mur 15.

Figure 297 - Place Formigé. Phase 2

Corridor 3, partie nord. On distingue la pierre percée des latrines et, dans l'élévation du mur 16, les feuillures destinées à supporter des étagères.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

Latrines. Sous les étagères, une dalle (0,46 m x 0,52 m x 0,24 m) trouée (arase à 17,82 m), légèrement surélevée par rapport au sol environnant et scellée sur deux côtés dans une maçonnerie quadrangulaire (0,82 m de côté) fait office de latrines (**fig. 298**). Cet aménagement est implanté sur un égout de gabarit domestique qui se dirige vers l'espace 4 et doit prendre naissance dans l'angle sud-est de la cour 5, en lien avec la citerne établie au-dessous pour servir de surverse.

Figure 298 - Place Formigé. Phase 2

Corridor 3. Pierre de latrines dans son environnement entre la cloison 14 (à g.) et les murs 15 (en haut) et 16 (à d.).
Le nord est en haut (cliché L. Rivet).

Portes. Vers le vestibule 1, une baie large de 0,94 m dont le seuil est constitué d'une planche retrouvée calcinée (voir fig. 291). Vers la cuisine 4, la baie ayant été murée lors de la construction de l'habitation suivante, l'emplacement du seuil n'était plus visible mais on peut conjecturer qu'il était également en bois ; la largeur de cette porte serait d'environ 1,05 m.
Peintures murales. Un enduit de chaux portant un badigeon blanc recouvre toutes les parois des murs et de la cloison.
Sol. Terre battue (NGF 17,65/17,60 m) assortie de tuiles disposées à plat sur un lit dense de tessons noyés dans du sable (technique d'assainissement), puis quelques recharges dont la dernière (NGF 17,85/17,80 m), en pente de l'ouest vers l'est et du nord vers le sud, est constituée d'un sol chaulé à la surface très inégale, une *tegula* placée à plat contre la cloison constituant un aménagement ponctuel de fonction indéterminée.

Cuisine (espace 4)

53 Vaste pièce à considérer comme une probable cuisine (*culina*) bien qu'aucun aménagement bâti particulier n'ait été observé ; la zone du foyer ou des plans de cuisson, généralement maçonnés, par exemple, n'a pas été reconnue mais toute la bordure orientale de la pièce échappe à la fouille (détruite par les occupations postérieures). Quelques ustensiles relatifs à la batterie de cuisine ont cependant été rencontrés, tels un trépied et un grill en fer (**fig. 299**).

Figure 299 - Place Formigé. Phase 2

Cuisine 4. Gril inclus dans la couche d'effondrement (cliché L. Rivet).

Dimensions de l'espace : 7,25 m x 5,70 m (restitué mais assuré).
Surface reconnue : 22,15 m² sur 41,30 m² soit 53 %.
Stratigraphie. L'effondrement comporte une grande quantité de pans de murs en briques crues (**fig. 300**) alors que cet espace n'est entouré que par des murs en petit appareil : il y a donc de fortes probabilités pour que ces gravats proviennent de l'étage, leur chute ayant également entraîné celle de ses peintures murales. Là encore se sont déversés le mur 15 et une partie du décor de la paroi donnant sur l'*atrium* (**fig. 301 et 302**).

Figure 300 - Place Formigé. Phase 2

Cuisine 4. Coupe sur les gravats effondrés, les briques crues donnant une coloration rougeâtre. Vue prise vers le nord-est (cliché L. Rivet).

Figure 301 - Place Formigé. Phase 2

Cuisine 4. Fragment d'enduit peint décoré d'une ombelle provenant du parement nord du mur 15 (cliché L. Rivet).

Figure 302 - Place Formigé. Phase 2

Cuisine 4. Fragment d'enduit peint décoré d'un oiseau posé sur un candélabre provenant du parement nord du mur 15
(cliché L. Rivet).

54 L'égout nord-sud est en partie comblé d'une terre meuble sableuse contenant également des fragments de briques crues et d'enduits peints.

Murs. Le mur nord, 15, comme le mur ouest, 16, sont en petit appareil de moellons ; les murs est (8, détruit lors de la phase 3) et sud (7, probablement effondré dans la rue et dont le tracé est repris par le mur 31, postérieur) sont des murs maîtres de façade et, en toute logique, devaient également être montés en petit appareil.

Le mur 15 présente sur son parement méridional un pilier dont l'élévation est conservée sur 1,94 m de hauteur et dont la maçonnerie en petit appareil lui est liée (voir fig. 304) ; on ne sait expliquer son existence (en lien avec un aménagement de l'étage ?).

Dans cet espace, la base du mur nord-sud, 2, rapporté à la phase 1, reste visible. Cette maçonnerie est étroite (0,30 m) et profondément détruite (la pierre la plus haute culmine à 17,70 m, mais celle-ci est-elle vraiment en place ?) ; ainsi peine-t-on à le considérer comme contemporain des aménagements de cet espace. Deux détails sont à noter : vers le sud, une planche calcinée, longue de 1,28 m et large d'environ 0,27 m **(fig. 303)**, correspond à un seuil ouvert dans cette base de mur à la cote NGF 17,49 m ; au nord, le pilier évoqué *supra* et couvert d'enduits peints exclut toute élévation de ce mur 2.

Figure 303 - Place Formigé. Phase 2

Cuisine 4. Seuil constitué d'une planche (carbonisée) ouvert dans le mur 2 (phase 1) resté visible. Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Portes. L'unique communication repérée se fait avec le corridor 3 par un seuil dont on ignore la nature du fait d'une obturation maçonnée lors de la phase 3.
Peintures murales. La paroi sud du mur 15, y compris le pilier, présente, au-dessus d'une plinthe mouchetée de marron (haute de 0,35 m), séparée par un filet blanc, une zone moyenne décorée de panneaux blancs délimités par des filets bruns au tracé finement exécuté **(fig. 304 et 305)** ; des filets noirs et marrons longent verticalement les angles. La paroi du mur 16 a été intégralement détruite par la construction d'un égout relevant de l'habitation de la phase 3.

Figure 304 - Place Formigé. Phase 2

Cuisine 4. Peintures murales recouvrant le mur 15 et son pilier.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Figure 305 - Place Formigé. Phase 2

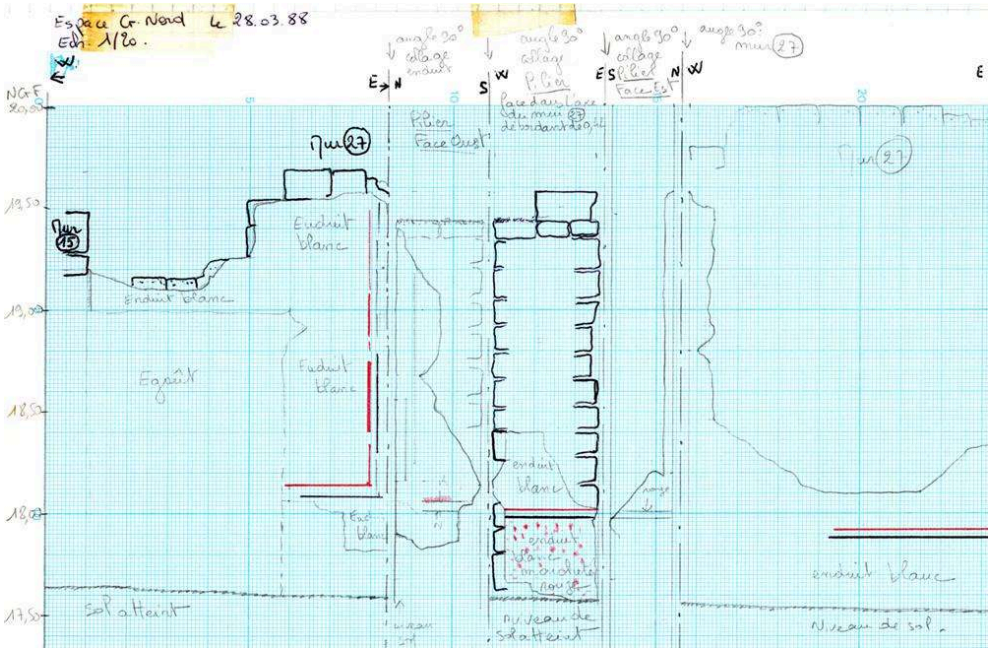

Cuisine 4. Relevé des peintures murales recouvrant le mur 15 et son pilier
(N. Rohmann-Rivet, extrait du journal de fouille).

55 La découverte d'un fragment d'enduit peint de belle qualité représentant un oiseau sur ombelle, au sommet d'un candélabre, provenant de la paroi nord du mur 15 (dans la galerie méridionale 9, voir fig. 302), indique clairement que la partie supérieure de son élévation a versé vers le sud.

56 D'autres éléments pourraient provenir du *cubiculum* 11 et/ou de l'étage.

Sol. Le sol en terre battue (entre NGF 17,60 m au nord et 17,50 m au sud), plus ou moins irrégulier, était épais, constitué de recharges, et sa mise en évidence n'a pas donné de résultats toujours satisfaisants ; à son approche, nombreuses planches et autres boiseries calcinées.

Égout. Un égout nord-sud (provenant de l'*impluvium* de la cour 5), couvert de dalles irrégulières, court au long du mur 16 et laisse supposer que les dispositifs liés au lavage (aliments, vaisselle, etc.) se situaient à son aplomb.

Adduction d'eau. Bien que totalement récupéré, un tuyau de plomb amenait l'eau de la citerne à partir du deuxième état de la cour-*atrium* (voir *infra*, p. 268) : sa tranchée d'installation (et de récupération) a été suivie jusque de l'autre côté du mur 15.

Cubiculum (espace 10)

Fonction. Pièce incomplètement dégagée, vraisemblablement une chambre.

Dimensions de l'espace : 3,40 m (virtuel) x 3,50 m (restitué mais assuré).

Surface fouillée : 4,80 m^2 sur 11,90 m^2 (?) soit 40 %.

Stratigraphie. Sous l'effondrement, on note 2 à 3 cm de cendres et de charbons de bois sur le sol (bois calciné).

Murs. Le mur nord, 17, en briques crues (voir fig. 270), n'est conservé que sur une hauteur de 0,70 m environ (arase à 18,87 m). Du mur ouest, 26, également élevé en briques crues, il n'a été possible de reconnaître que les abords d'un seuil.

Portes. À l'ouest, le seuil (largeur utile, 1,24 m), partiellement reconnu, est un monolithe en grès, avec feuillure intérieure ; une seule mortaise de crapaudine a pu être observée.

Peintures murales. Seul a été reconnu, sur la paroi du mur 17, un badigeon noir, une couleur peut-être due aux effets d'un incendie.

Sol. Il s'agit d'un béton de tuileaux (NGF 18,20 m) sur lequel étaient collés des restes de planches calcinées et un amas de verre fondu (**fig. 306**).

Figure 306 - Place Formigé. Phase 2

Cubiculum 10. Verre fondu sur le sol au pied du mur 17.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Cubiculum (espace 11)

Fonction. Inconnue, peut-être une chambre (espace restitué, non fouillé).
Dimensions de l'espace : 3,30 m (virtuel) x 3,50 m (restitué mais assuré) ; surface estimée : 11,55 m^2.
Murs. Au sud, le mur 15 est en petit appareil comme devait l'être celui de l'est, 8. Seule une partie de l'arase du mur 26 a été entrevue : il est bâti en briques crues comme devait l'être aussi le mur 19.
Peintures murales. Au sud, seule la zone moyenne a été observée, au niveau de l'arase du mur 15 ; elle porte un décor de panneaux rouge-ocre, limités par une bordure verte verticale qui longe l'angle de la pièce avec le mur 26 situé à l'ouest. Le rouge est concordant avec celui de la galerie sud de l'*atrium*.
Commentaire. C'est la nature différente du décor peint qui force à distinguer cette pièce de la salle 10.

Cubiculum (espace 12)

Fonction. Inconnue (pièce restituée, seul l'angle nord-est a été dégagé en surface, insuffisamment fouillé).
Dimensions de l'espace : 5,40 m (virtuel) x 3,30 m (hypothétique) ; surface estimée : 17,80 m^2.
Murs. Au nord, il s'agit du prolongement du mur 9 en petit appareil et, à l'est, du mur de construction mixte, 20, qui inclut lits de moellons et de tuiles.
Commentaire. L'espace accessible était trop réduit pour qu'il soit possible de poursuivre la fouille en profondeur.

Cubiculum (espace 13)

Fonction. Inconnue (espace restitué, non fouillé).
Murs. Au sud, la pièce est limitée par le mur 13 en petit appareil et, à l'ouest, un sondage superficiel a rencontré le sommet d'une cloison, 18, probablement en colombage.
Peintures murales. Entrevue au sommet de la couche d'effondrement, la paroi du mur sud présente une plinthe blanche mouchetée de marron-rouge séparée par une bande ocre-jaune de la zone moyenne décorée de grands panneaux blancs, larges de 1,33 m et délimités par des filets bruns.

Atrium (espaces 5 et 9)

57 Au cœur de la maison (**fig. 307**), l'*atrium* tétrastyle témoigne de trois états bien distincts mais sa fonction demeure celle d'un *impluvium* puisqu'il s'étend sous le *compluvium* inscrit au centre des pentes des toitures des portiques ; ces toitures reposent, aux angles de l'*impluvium*, sur quatre piliers à deux demi-colonnes conjointes placées en L (ou piliers cordiformes), montées en quartiers ou portions de briques puis enduites et peintes (voir fig. 279).

Figure 307 - Place Formigé

Ensemble des vestiges à l'emplacement de la cour 5.
Vue prise vers le sud (cliché N. Rohmann-Rivet).

58 Les maçonneries de la cour n'ayant été ni démontées ni sondées, on ne peut raisonner que sur les seuls enchaînements architecturaux visibles ; nombre de contacts entre les maçonneries sont restés inaccessibles et plus du tiers nord-ouest de la cour n'a pas été dégagé puisqu'il s'agissait de conserver des vestiges (un bassin) de la maison de la phase 3 établis par-dessus. En outre, un tuyau d'alimentation en eau du quartier nous a

interdit de mettre en évidence le flanc oriental. Les phases de transformations de cet espace restent donc partiellement établies sur des présomptions.

Sol de l'impluvium (**fig. 308**). Au moins dans le dernier état mais sûrement dès l'origine, le sol de l'impluvium est constitué d'une mosaïque de petites briques posées de champ (9 cm x 2,5 cm), en arêtes de poissons (opus spicatum) ; il est déprimé d'une dizaine de centimètres par rapport aux niveaux des portiques et en légère pente du nord vers le sud : NGF 18,13 m et 18,06 m pour l'impluvium contre 18,20 m et 18,15 m pour les sols mitoyens au nord et au sud.

Figure 308 - Place Formigé. Phase 2

Vue plongeante sur la portion fouillée de l'impluvium 5.
Vue prise vers l'ouest (cliché L. Rivet).

Puits. Au centre s'ouvre un puits d'accès (*puteal*) à une citerne établie sous l'emprise de la cour (**fig. 309 et 310**) : c'est une margelle circulaire monolithe (diamètre extérieur 0,70 m, intérieur 0,50 m, hauteur 0,60 m ; sommet à NGF 18,80 m) dont la base est carrée (0,70 m), taillée dans un grès brun-gris local et posée sur un socle de forme rectangulaire (1,56 m x 0,82 m ; épaisseur 0,30 m ; arase à NGF 18,20 m), ce dernier étant profondément ancré dans le sommet maçonné de la citerne.

Figure 309 - Phase 2

Margelle du puits après sa dépose ; trace d'usure consécutive au frottement d'une corde et saignée pour le passage d'un tuyau de plomb
(cliché L. Rivet).

Figure 310 - Place Formigé

Margelle du puits et son socle après dépose
(cliché L. Rivet).

Citerne. Sous l'*impluvium* est établie une citerne destinée à récupérer les eaux de pluie par des conduits aménagés dans au moins deux des angles de la cour, au sud ; ses dimensions, en plan, sont sensiblement plus réduites que celles de cette dernière (3,20 m x 3,00 m). Comme elle est en partie comblée, sous la forme d'un cône de terres

et d'éléments de destruction qui se sont introduits à l'aplomb du puits, sa profondeur n'a pu être mesurée (elle est supérieure à 2 m) ; sa capacité pourrait être de 20 à 25000 litres.
Stratigraphie (**fig. 311**). Dans les niveaux d'effondrement, quelques blocs de sols en béton de tuileaux ont été retrouvés, de même que des briques crues et quelques éléments de bois calcinés ; au contact du sol, beaucoup de tuiles.

Figure 311 - Place Formigé

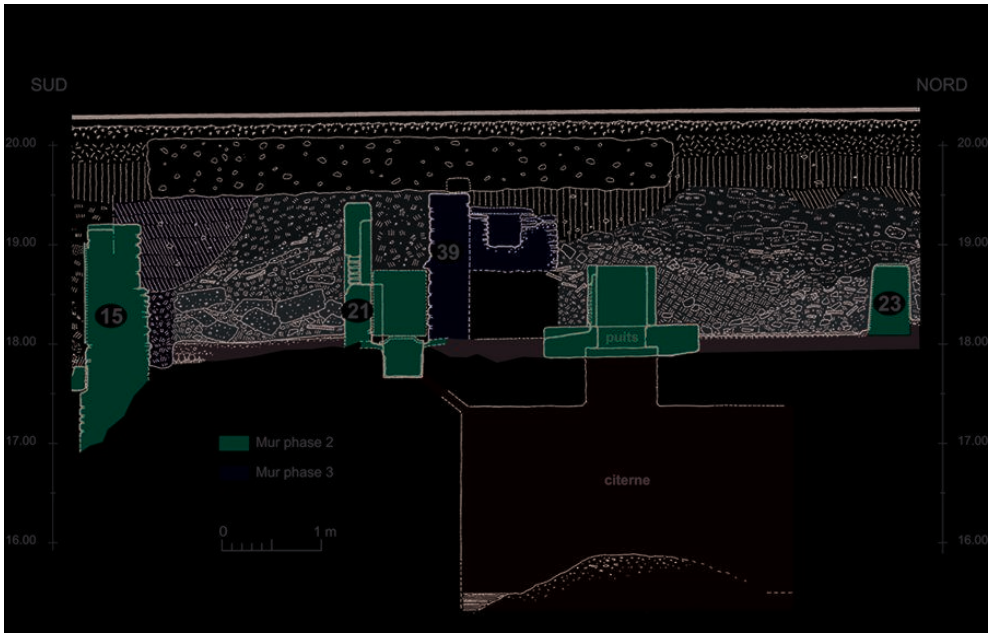

Coupe stratigraphique sud-nord sur la cour-atrium 5 et les portiques 9 (dessin S. Roucole).

59 Abordons maintenant les transformations de cette cour (**fig. 312**).

Figure 312 - Place Formigé. Phase 2

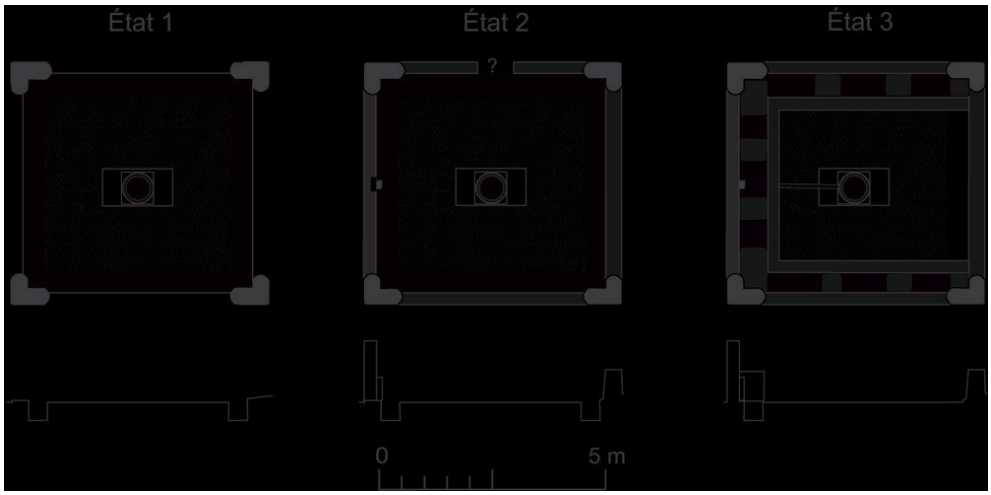

Évolution architecturale de l'impluvium :
plans et profils sud-nord (dao S. Saulnier).

60 **Dans un premier temps**, l'*atrium* tétrastyle répond à la description de base, c'est-à-dire une ouverture zénithale de la toiture s'appuyant sur quatre colonnes ; les quatre

piliers sont cordiformes, le sol de l'*impluvium* est en *opus spicatum* et un puits donne accès à l'eau d'une citerne. Dans les angles sud-est et sud-ouest, deux conduites verticales sont en communication avec la citerne. Un large (0,39 m) et profond (0,24 m) caniveau en béton de tuileaux borde le sol sur les quatre côtés. Dans l'angle sud-est naît un égout de gabarit domestique (entraperçu) qui évacue le surplus d'eaux pluviales et joue le rôle de surverse.

61 On tire l'eau de la citerne à l'aide d'un récipient attaché à une corde qui a profondément usé le bord de la margelle et créé une gorge (voir fig. 309).

Dimensions de l'espace (hors œuvre, c'est-à-dire colonnes comprises) : 5,70 m x 5,35 m, soit 30,50 m^2.

Peintures murales : les piliers à demi-colonnes conjointes, enduits, sont peints en noir.

62 **Dans un deuxième temps**, l'*impluvium* est fermé, à l'est, au nord et à l'ouest, par la construction de murets d'entrecolonnement maçonnés (*plutei*), ou murs d'appui ; celui du nord, 23, est large de 0,35 m et haut, par rapport au sol de l'*impluvium*, de 0,70 m ; celui de l'est, 30, est large de 0,25 m et haut de 0,80 m ; celui de l'ouest, 28, dont on ne peut douter de l'existence (il n'a été qu'entraperçu au sud), devait présenter les mêmes caractéristiques. Bâtis en fragments de tuiles liés à la chaux, les murets ont des parois toutes enduites et peintes, les sommets étant plaqués de morceaux de marbre blanc (surtout visibles en négatif car ils ont fait l'objet d'une récupération antique).

63 Au sud de l'*impluvium* a été élevée une quatrième clôture, 21, large de 0,25 m et d'une hauteur nettement supérieure aux trois autres, 1,30 m (côté portique) et 1,40 m (côté cour), avec un sommet arrondi et lissé. Dans cette sorte de cloison interprétée, durant la fouille, comme un mur-écran, côté cour, est aménagée une niche quadrangulaire et centrale (haute de 0,64 m, large de 0,33 m et profonde de 0,12 m)[6] (**fig. 313**), sous et en avant de laquelle a été bâti un petit pilier carré en briques de petit module (0,10 m x 0,10 m), haut de 0,56 m.

Figure 313 - Place Formigé. Phase 2

Cour-atrium 5. Niche aménagée dans la paroi nord du mur-écran 21 ; en arrière, dé maçonné postérieur.
Vue prise vers le sud-est (cliché L. Rivet).

64 Ces quatre murets forment ainsi un espace clos vraisemblablement accessible par une ouverture à restituer, à l'ouest (hors emprise de la fouille), pour accéder au puits.

Dimensions de l'espace : 5,02 m x 4,83 m (restitué).
Surface reconnue : 5,90 m^2 sur 24,25 m^2 soit 24 %.
Peintures murales. Le parement interne du mur d'appui oriental, 30, porte, sur un fond noir, une peinture imitant une clôture basse de jardin faite de croisillons ocre-jaune formant une palissade ou treillis oblique ; dans chaque losange formé par les lattes, une fleur symbolisée par une touche rouge accostée de deux feuilles vertes également stylisées (typique du IIIe style). Par extrapolation, on suppose qu'il en est de même pour les murets nord (où la surface est recouverte postérieurement) et ouest (non reconnu).

65 Dans le mur-écran, 21, côté intérieur à la cour, la niche, dont la base coïncide avec le sommet d'un semblable décor de croisillons, est à fond uni bleu, de même que le pilier qui interrompt le treillis ; en fait, on peut se demander, dans la mesure où les lattes semblent ombrées de mauve pour tendre vers une représentation en perspective, s'il ne s'agit pas d'un re-peint.

66 De part et d'autre de la niche sont répartis les éléments d'un décor végétal sur fond ocre-jaune, très abîmé et concrétionné : parmi les feuillages et frondaisons, tout ou partie de deux petits oiseaux situés à l'ouest de la niche qui ressemblent à des colombes, et surtout, à l'est, un oiseau de profil à droite, perché sur le sommet du lattis **(fig. 314)** ; on peut y reconnaître un volatile de type « gallinacé » apparenté à un faisan[7].

Figure 314 - Place Formigé. Phase 2

Cour-atrium 5. Représentation d'un volatile sur la peinture murale de la face nord du mur-écran 21 au moment de la découverte ; de part et d'autre, dés maçonnés relevant d'un aménagement postérieur. Vue prise vers le sud (cliché L. Rivet).

67 Ce décor appartient au IVe style, autour de 60 de notre ère d'après les critères stylistiques.

68 Au moins en partie haute, la présence de fragments de peintures dans le mortier indique la possibilité d'une réfection qui a oblitéré une peinture d'un état antérieur, remplacée par ce décor à fond ocre-jaune.

69 **Dans un troisième temps**, l'accès à l'*impluvium* est probablement obturé et celui-ci est transformé en un véritable bassin par rétrécissement de sa surface. À l'ouest et à l'est, les murets d'entrecolonnement, 28 et 30, sont doublés par d'autres murets de hauteur légèrement inférieure (0,75 m par rapport au sol de l'*impluvium*), appuyés sur le sol en *opus spicatum* préexistant ; au sud, le mur-écran, 21, est également doublé par le même type de muret. La surface sommitale de ces ajouts était plaquée de fragments de marbre blanc et gris-bleu. À la base, un solin d'étanchéité est en liaison avec l'*opus spicatum* tandis qu'un enduit hydraulique rouge (très concrétionné) couvre les parois des nouveaux murets.

70 Dans l'espace libre ainsi créé entre les murets d'entrecolonnement et les contre-murets, soit sur une largeur de 0,45 m, des socles en maçonnerie (de tailles inégales : 0,42 m, 0,50 m, 0,56 m, 0,66 m) alternent avec des cavités dans lesquelles devaient être aménagées des jardinières de dimensions également variables (0,50 m, 0,58 m, 0,78 m, 0,82 m, 0,96 m) ; cet agencement (**fig. 315**) oblitère les parois peintes des murets d'entrecolonnement, les dés entaillant d'ailleurs les enduits sur quelques centimètres pour accroître leur ancrage. Les dés masquent également le caniveau qui longeait les côtés ouest, est et sud de l'*impluvium* sans neutraliser son rôle ; il est alors couvert de tuiles et dissimulé sous les dés et les jardinières ; la branche nord, en revanche, a été obturée par un béton de tuileaux qui prolonge le sol en *opus spicatum*.

Figure 315 - Place Formigé. Phase 2

Cour-atrium 5. Angle nord-est dont le sol est couvert d'un opus spicatum ; on distingue, derrière les dés maçonnés alternant avec des volumes creux la paroi du muret 30 peinte d'un clayonnage.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

71 On ne sait à quoi s'en tenir sur l'évolution du système de récupération des eaux pluviales situé aux angles et qui alimente la citerne mais il faut probablement considérer qu'il restait opérant.

72 Ces réaménagements réduisent sensiblement l'espace central tandis que, pour extraire l'eau de la citerne, on installe un tuyau en plomb pour amener celle-ci, par pompage, dans la cuisine 4 ; pour ce faire, la margelle et le socle ont été creusés à l'outil d'une profonde engravure pour le passage du conduit (diamètre extérieur d'environ 5 cm), avec des restes de mortier.

Dimensions de l'espace : 4,15 m x 3,30 m.
Surface reconnue : 5,90 m^2 sur 13,70 m^2 soit 43 %.
Peintures murales : les parois peintes (croisillons d'une clôture) des murets ouest et est et celle de la partie basse du mur-écran sont désormais masquées par les nouveaux aménagements.

Les portiques (espace 9)

73 Seule une partie des galeries nord et sud a été concrètement reconnue et fouillée. Le plan permet toutefois de constater que les quatre galeries n'ont pas même ampleur car si celles de l'ouest et de l'est mesurent 1,90 m de large chacune, mesure proche de celle du sud, de 2,04 m, celle du nord est nettement plus large, avec 2,75 m, sans doute parce que située en bordure des pièces dites nobles.

74 Les portiques de l'*atrium* présentent un sol en béton de tuileaux (NGF 18,20 m au nord, 18,15 m au sud) dans lequel sont inclus, de façon irrégulière et espacée, des fragments de plaques de marbre (*opus signinum* à *crustae*).

75 ***Galerie sud***

Fonction. Galerie méridionale de l'*atrium* dans laquelle débouche le vestibule 1.
Dimensions de l'espace : 7,37 m (moyenne) x 2,04 m.
Surface reconnue : 6,75 m^2 sur 15 m^2, soit 45 %.
Stratigraphie. Sur une hauteur de 1 m environ, l'amas de destruction consiste en de nombreux pans de peintures murales et de blocs en béton de tuileau, épais de 0,24 m (**fig. 316 et 317**), certains au contact du sol, s'entremêlant avec des éléments de toiture (*tegulae* et *imbrices*), de briques crues et de torchis (avec traces de clayonnage) ; dans cet effondrement, on note une pente qui semble indiquer que les éléments situés au sud de la zone reconnue sont tombés en premier.

Figure 316 - Place Formigé. Phase 2

Portique 9, galerie méridionale. Amas de gravats comportant de nombreux fragments de sols en béton de tuileaux.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

Figure 317 - Place Formigé. Phase 2

Fragments de sols en béton de tuileaux provenant des gravats de la galerie sud du portique 9 déposés en bord de fouille (cliché L. Rivet).

76 À l'ouest et au sud, ces gravats ont été perturbés par une fosse et une tranchée ouvertes jusqu'à atteindre le sol en béton afin de récupérer le tuyau en plomb issu de la cour et se dirigeant ensuite vers la cuisine.

Murs. Au nord et clôturant l'*impluvium*, un mur-écran, 21, bâti en fragments de tuiles et mortier de chaux dont le sommet est arrondi ; sa hauteur, côté portique, est de 1,30 m. Au sud, le mur 15, à l'est de la large ouverture, est en petit appareil (arase à 19,19 m).
Porte. Au sud, la large communication avec le vestibule est obturée par une fondation de mur relative à la maison de la phase 3 ; la baie avait une largeur de 3 m environ.
Peintures murales. La face sud du mur-écran porte un badigeon noir uni et le sommet, arrondi, une peinture rouge bordée d'un filet blanc (**fig. 318**).

Figure 318 - Place Formigé. Phase 2

Portique 9, galerie méridionale. Parement sud du mur-écran 21 couvert d'un badigeon noir. Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

77 Le décor du mur 15 de la galerie offre une composition élaborée[8]. Surmontée d'une bande de couleur verte qui retourne verticalement aux angles et fait le tour de la porte, la plinthe rouge sombre mouchetée est rythmée par des filets blancs délimitant des rectangles étroits qui correspondent à la fois aux candélabres grêles, terminés par des ombelles portant alternativement des oiseaux ou des aiguières ou des œnochoés

(**fig. 319**), qui scandent régulièrement les panneaux à fond rouge de la zone moyenne, et aux éléments élaborés décorant la zone supérieure, à fond ocre jaune (**fig. 320**). Séparée de la zone intermédiaire par un ensemble de bandes vertes encadrées de filets blancs portant des traces de moulure en stuc, la zone supérieure présente un décor d'édicules placé dans l'alignement des candélabres de la zone inférieure et souligné par des filets marrons, bleus et blancs, ornés en leur centre par une suite de motifs géométriques réalisés par des filets colorés. L'ensemble est chapeauté par deux bandes verte et blanche puis par un couronnement, peint en rouge, dans lequel s'encastrent des poutres tous les 0,39 m environ. Les candélabres comme le décor d'édicules se rattachent à la production du IIIe style, les deux petites œnochoés sont typiques des années 30/40 – milieu du Ier siècle au plus tard : ces derniers éléments ont basculé dans la cuisine 4 lors de l'effondrement du mur (voir fig. 301 et 302).

Figure 319 - Place Formigé. Phase 2

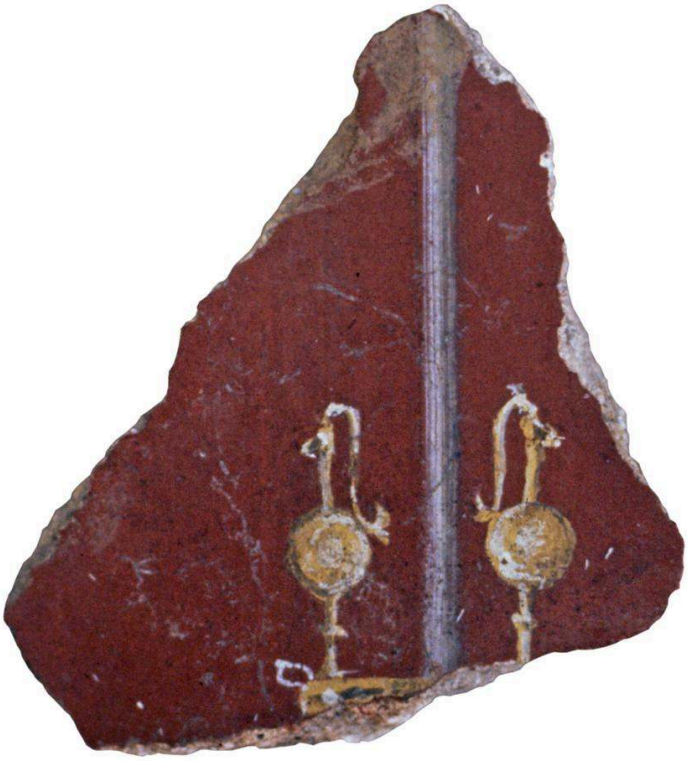

Fragment d'enduit peint décoré d'aiguières provenant de la galerie sud du portique (cliché L. Rivet).

Figure 320 - Place Formigé. Phase 2

Portique 9, galerie méridionale. Fragments de peintures murales inclus dans les gravats de la galerie sud du portique.
Vue prise vers le sud-est (cliché L. Rivet).

78 Plusieurs éléments de corniche en stuc proviennent de la zone sud des gravats, pratiquement en contact avec le sol ; cette situation s'explique par les perturbations occasionnées lors de la récupération du tuyau de plomb.

79 La hauteur restituée de l'élévation du mur 15, jusqu'au raccord avec le plafond de la périphérie, où est conservé l'encastrement de deux poutres, est d'environ 4,20 m, et celle de la porte d'environ 2,50 m.

Sol. Béton de tuileaux à incrustations de petites plaques de marbre (NGF 18,15 m).

80 ***Galerie nord***

Fonction. Galerie septentrionale de l'*atrium* sur laquelle ouvrent les pièces 6, 7 et 8.
Dimensions de l'espace : 7,37 m (moyenne) x 2,75 m.
Surface fouillée : 9 m^2 sur 20,25 m^2 soit 44,50 %.
Stratigraphie. Dans la couche d'effondrement, les fragments de béton de tuileaux, les briques crues et les tuiles sont abondants, de même que les planches carbonisées, en particulier sur le sol (**fig. 321**).

Figure 321 - Place Formigé. Phase 2

Galerie nord du portique de l'atrium. Sol en béton de tuileaux à incrustations ; les agrégats noirâtres sont des planches carbonisées.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Murs. Au sud, le muret de clôture de l'*impluvium*, 23, a été construit lors d'une deuxième phase en utilisant des lits de fragments de tuiles liés à la chaux (voir fig. 278). De la fermeture de la galerie, au nord, on ne connaît que les piédroits de la large baie de la pièce 6 qui s'inscrivait dans un mur en briques crues, 11.
Peintures murales. Au nord de la galerie, du piédroit occidental de la baie de la pièce 6 (mur 11), subsiste un faible témoin qui présente une bordure verte (large de 6 cm) séparant la plinthe de la zone moyenne. Cette bande remonte à la verticale le long des chambranles.
Au nord-est de la galerie, attestée au revers du mur de la pièce 8 (mur 24), la partie basse conserve une plinthe de couleur rouge bordeaux et un filet blanc vertical à 0,90 m de la tête de mur.
Plus au sud, la paroi du mur, 26, correspondant à la pièce 10, devait être unie.
La paroi nord du mur d'appui 23 de la cour offre, sur un fond noir, un décor de clôture basse de jardin faite de croisillons obliques ocre-jaune formant une palissade ou treillage de jardin **(fig. 322)** ; à l'intérieur de chaque losange, une petite fleur à pétales rouges et feuilles vertes.

Figure 322 - Place Formigé. Phase 2

Galerie nord du portique de l'atrium. Paroi nord du muret 23 couverte d'un enduit peint représentant une clôture basse de jardin.
Vue prise vers le sud (cliché L. Rivet).

81 Par extrapolation, on peut supposer que les parements externes des murets ouest, 28, et est, 30, présentaient le même décor.

Sol. Il s'agit d'un béton de tuileaux (NGF 18,20 m) à incrustations de fragments de marbre (*opus signinum* à *crustae*).

Tablinum (espace 6)

Fonction. Établie dans l'axe longitudinal de l'habitation, avec toutefois un décalage notable, face à l'entrée dont elle était protégée du regard par le mur-écran 21 de la cour (deuxième et troisième états) et largement ouverte sur l'*atrium*, cette pièce est la plus élaborée de la maison et correspond à une salle de réception. Sa position dans le plan répond à la stricte organisation du *tablinum* mais à un *tablinum* fermé au nord par un mur et non en communication avec un espace jardin/péristyle.
Dimensions de l'espace : 5,28 m x 5,88 m.
Surface reconnue : 20,10 m^2 sur 31 m^2 soit 64 %.
Stratigraphie (**fig. 323**). La couche d'effondrement, haute de 1,50 m environ, comporte, outre une grande quantité de tuiles, des pans de murs inclinés, en briques crues, au sud de la pièce (**fig. 324**) ; au nord, elle se caractérise par une forte concentration de plaques d'enduits peints, sur une cinquantaine de centimètres d'épaisseur, au contact du sol ; leurs positions indiquent des glissements de ces enduits le long des parois des murs (**fig. 325**) puis leur « pliage ».

Figure 323 - Place Formigé

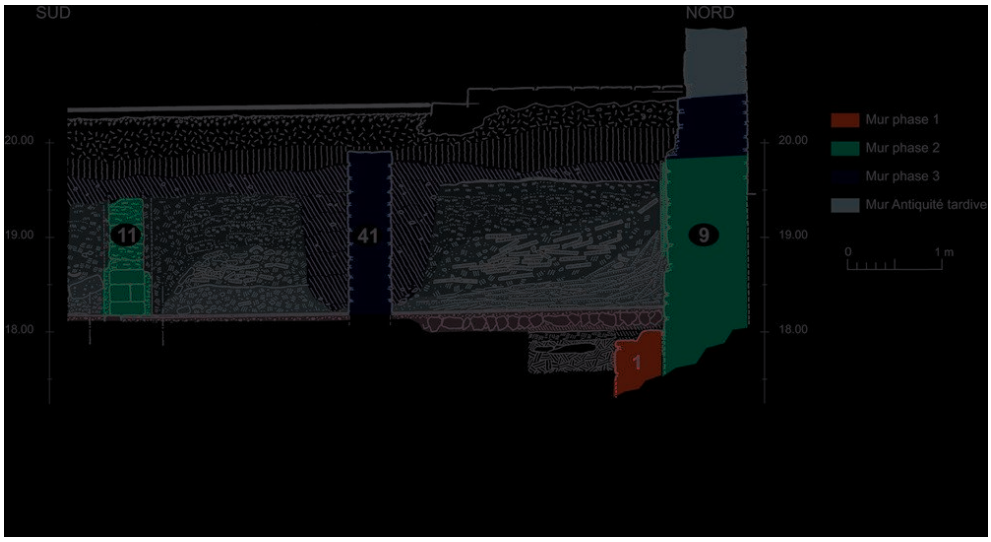

Coupe stratigraphique sud-nord sur le tablinum 6 (dessin S. Roucole).

Figure 324 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Pan effondré d'un mur en briques crues. Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Figure 325 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Peintures murales effondrées dans l'angle des murs 22 et 9. Vue prise vers le nord-ouest (cliché L. Rivet).

Murs. Le mur nord, 9, est en petit appareil, l'arase se situant à 19,85 m ; à l'ouest (mur 22 : arase à 19,60 m) comme à l'est (mur 24 : arase à 19,57 m), les murs sont en briques crues, de même que les têtes de murs bordant la large entrée, au sud.
Porte. La large ouverture (environ 4,70 m, la tête de mur orientale n'ayant pas été vue) est constituée d'un seuil en grès local assurant la transition entre le sol mosaïqué et le béton de tuileaux à incrustation du portique 9. La face supérieure de ce seuil (NGF 18,20 m) est engravée pour recevoir un dallage de plaques de marbre, alignées sur trois rangs : un rang gris-bleu et deux rangs blancs (**fig. 326**).

Figure 326 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6, seuil en marbre en liaison avec le tapis mosaïqué.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

82 Il n'a pas été possible d'observer, au sol, l'existence de crapaudines ; on ne peut donc déterminer le système de fermeture de cette pièce : portes ou panneaux en bois ?

Peintures murales. Elles ont souffert de l'incendie (**fig. 327 et 328**).

Figure 327 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Peintures murales effondrées sur la mosaïque dans l'angle des murs 22 et 9. Vue prise vers le nord-ouest (cliché L. Rivet).

Figure 328 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Peintures murales effondrées sur la mosaïque dans l'angle des murs 22 et 9. Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

83 Les peintures du mur nord, 9, sont les mieux conservées et présentent deux états ; la hauteur restituée est de 3,50/3,55 m.

84 Le décor du premier état comporte, en zone basse, une plinthe dont la base recouvre partiellement la bordure de la mosaïque, plinthe à registre rouge, surmontée d'une prédelle à fond noir soulignée de moulures vertes et ornée de sujets animaliers ou mythiques (**fig. 329**) ; une bande de couleur verte qui fait un retour vertical aux angles des murs sépare cette partie inférieure de la zone moyenne, haute de 2,72 m avec les bordures, scandée par trois panneaux rouge-ocre larges de 1,46 m dont le filet d'encadrement intérieur est un cordon de feuilles (**fig. 330**) ; un thyrse vert de feuillage vertical décoré de cœurs rouges et terminé par un nœud de ruban rose occupe le centre de chaque bande de séparation à fond noir bordé de filets blancs ponctués de cœurs et de points. La bande de la zone supérieure, de couleur verte, est ornée d'un filet ponctué de motifs brodés.

Figure 329 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Frise d'animaux mythologiques sur la paroi du mur 9 (cliché L. Rivet).

Figure 330 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Fragment de peinture effondré orné d'un galon encadrant un panneau rouge (cliché L. Rivet).

85 Ce décor de la deuxième génération du IIIe style renverrait à une datation des années 35-45.

86 Le deuxième état consiste en la réfection de la zone basse (**fig. 331**), haute de 0,83 m, qui est désormais divisée entre une sous-plinthe jaune et une plinthe rythmée de compartiments larges et étroits délimités par des filets blancs, encadrant des figures

géométriques. Les panneaux de la zone moyenne ne sont pas altérés par cette transformation non datée.

Figure 331 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. À la base du panneau couvrant le mur 9, on distingue un état antérieur.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

87 Le mur oriental, 24, offre une sous-plinthe jaune surmontée par une plinthe à fond rouge ponctuée par trois compartiments à décor de croisillons puis par une frise à registre noir orné de petits personnages faisant penser à des jeux de palestres (**fig. 332 et 333**) et encadré de moulures colorées ; la zone intermédiaire est décorée de panneaux séparés par une bande ornée de candélabres.

Figure 332 - Place Formigé. Phase 2

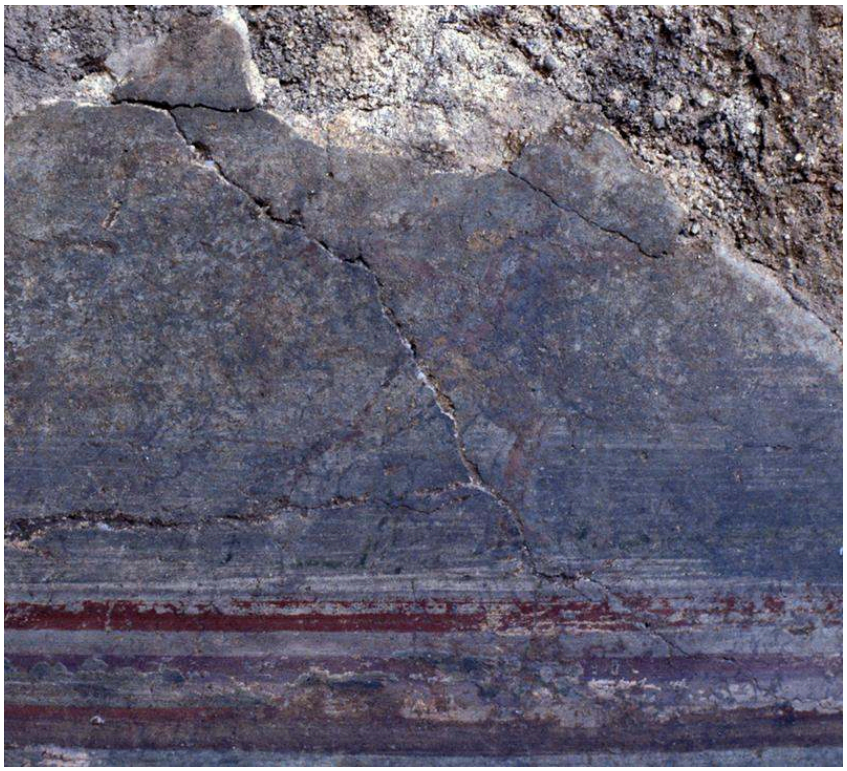

Tablinum 6. Athlètes occupant une frise sur la paroi du mur 24 (cliché L. Rivet).

Figure 333 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Athlètes occupant une frise sur la paroi du mur 24 (cliché L. Rivet).

88 Le mur ouest, 22, présente un style décoratif identique à celui du mur est.

89 Des fragments jointifs appartenant à un panneau rouge de zone moyenne et se rapportant soit au mur ouest, soit au mur est, comportent cinq lignes d'écriture cursive (**fig. 334**) : gravé à 0,80 m du sol, le texte (traduction de R. Rebufat), très incomplet et

de lecture incertaine, est une évocation poétique sur les hommes et les femmes. Un autre fragment présente un oiseau de petite taille à gauche sur la bande verte qui surmonte la frise noire ornée de personnages et/ou de figures mythologiques.

Figure 334 - Place Formigé. Phase 2

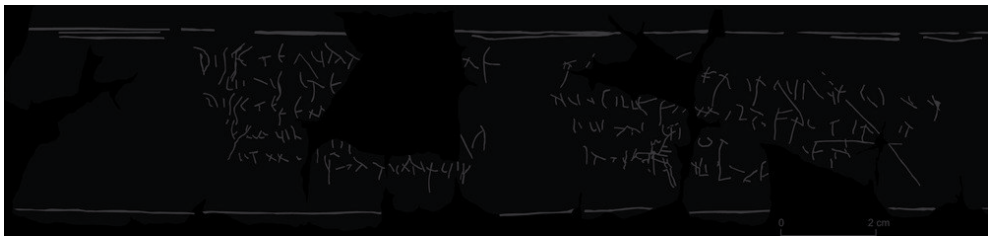

L.1. DISCETE QVAM [---] RE FRIA/ERIA QVA ...
L.2. LEVIS LAE[---] NVNC ILLI/ILLE FAMVLI FACTVRI IT
L.3. DISCETE FEM [---] IVLV/IVLIS [---]VITO [---]
L.4. F<i>LIA/ O VIL[---] [---]
L.5. VT/IIT M[---]
Tablinum 6. Graffiti visible sur des fragments de peinture murale (d'après R. Rebuffat dans Barbet, Fuchs 2008, fig. 148).

90 Le mur sud, 11, percé d'une large baie, devait posséder deux piédroits et un linteau d'une portée de 5 m : quelques fragments sont attribuables au sommet du linteau, c'est-à-dire à la partie au-dessus de la porte qui présente un décor identique à celui du mur nord, en particulier une bande verte ornée de motifs brodés et une alternance de filets colorés.

91 Des fragments se rapportant au plafond consistent en figures géométriques à filets bleus (**fig. 335**) dessinant un réseau d'angles droits, aigus ou obtus, suggérant un système de caissons encadrant un décor central ; rien n'interdit d'envisager un plafond cintré.

Figure 335 - Place Formigé. Phase 2

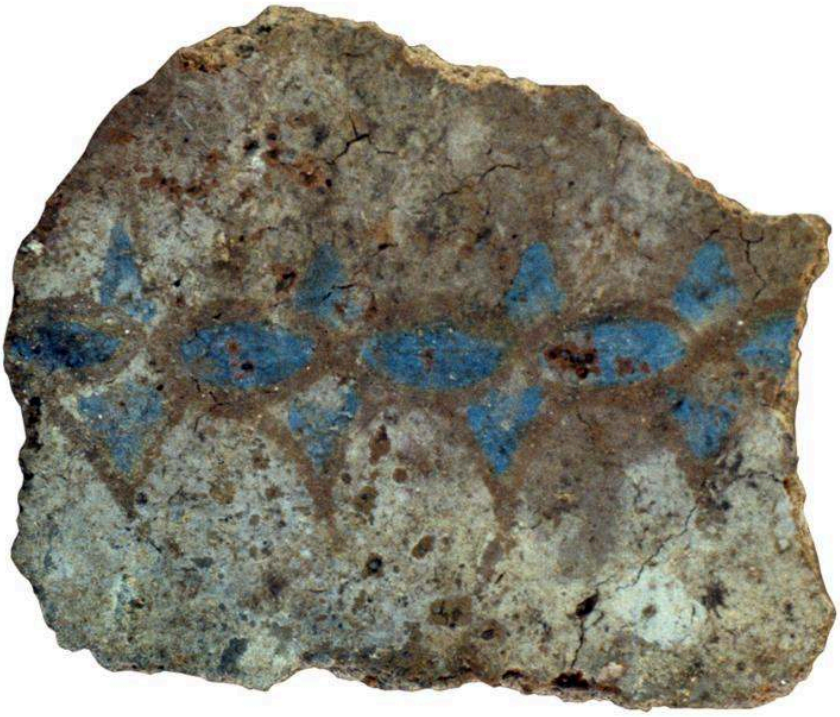

Tablinum 6. Fragment de peinture appartenant à un décor de plafond (cliché L. Rivet).

Sol. Légèrement déprimé (NGF 18,20 m au centre, 18,24/18,27 m sur les pourtours), le sol est doté d'une mosaïque à cubes serrés et réguliers (Lavagne 2000, p. 326-328, no 928) : tapis blanc à bordure noire (fig. 336) constitué d'une tresse à deux brins (fig. 337) faite de tesselles blanches sur fond noir et encadrée de part et d'autre d'une bande de quatre rangs de tesselles noires ; la bande de raccord est composée de tesselles disposées obliquement. C'est une composition très simple, apparemment non attestée en Narbonnaise orientale. Lors de la dépose de la moitié nord de la mosaïque, on a pu partiellement observer le plan de pose des tesselles, épais de 4 cm, parfaitement lisse, qui montrait des traces de buchage et de peinture rouge ; le radier, très compact et épais d'une quinzaine de centimètres, incluait des blocs de grès vert.

92 Aucune trace (marque, usure, etc.) ne permet de restituer l'emplacement et la nature du mobilier qui était disposé sur ce sol.

Figure 336 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Sol de mosaïque blanche et noire.
Vue prise vers le nord-est (cliché L. Rivet).

Figure 337 - Place Formigé. Phase 2

Tablinum 6. Détail de la tresse de la mosaïque (cliché L. Rivet).

Grand *œcus* (espace 8)

Fonction. Pièce allongée dont la fonction reste indéterminée, sa situation, dans un angle de la maison, en faisant une salle plutôt intimiste que largement ouverte à la convivialité (**fig. 338**). Les seules données pour asseoir une interprétation sont les dimensions et leurs proportions, la qualité du sol, au décor élémentaire, et l'étroitesse relative du seuil, en position latérale.

Figure 338 - Place Formigé. Phase 2

Grand œcus 8. Vue d'ensemble de l'espace et des murs 24 et 9. Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

Dimensions de l'espace : 8,70 m x 3,50 m (restitué).
Surface reconnue : 18,30 m² sur 30,45 m² soit 60 %.
Stratigraphie. La couche d'effondrement est épaisse d'environ 0,90 à 1 m et comporte les mêmes matières observées par ailleurs : briques crues, enduits peints, tuiles, etc.
Murs. Le mur nord, 9, est en moellons (arase à 19,75 m) tandis que les murs ouest, 24 (arase à 19,57 m), et sud, 17 (arase à 18,87 m), sont en briques crues. Au nord et à l'ouest, les différentes strates de support des peintures contiennent une grande quantité de tessons de céramiques.
Porte. Au sud-ouest, l'ouverture bénéficiait d'un monolithe taillé dans le grès (**fig. 339**), avec feuillure intérieure, pourvu de deux mortaises de crapaudines opposées affectées aux gonds d'une porte à deux battants (1,65 m de largeur utile).

Figure 339 - Place Formigé. Phase 2

Grand œcus 8. Seuil en grès borné par les piédroits de la porte ouverte dans le mur 24 ; à l'arrière-plan, mur appartenant à l'habitation de la phase 3.
Vue prise vers l'ouest (cliché L. Rivet,).

Peintures murales. Le mur nord **(fig. 340)** est peint avant le mur ouest, la zone basse est divisée en une sous-plinthe marron mouchetée surmontée d'une plinthe à fond noir qui conserve un décor géométrique composé par des filets blancs ; sous une hampe jaune appartenant à la zone moyenne, des filets blancs dessinent un rectangle étroit. La zone moyenne présente un panneau de couleur rouge-ocre délimité par des filets blancs et séparé de l'amorce d'un autre panneau par une mince bande jaune placée dans l'axe de la plus longue rangée de petites plaques de marbre incrustées dans le sol et à peu près dans celui du rectangle blanc de la plinthe, l'ensemble devant être considéré comme l'axe de symétrie de la pièce.

Figure 340 - Place Formigé. Phase 2

Grand œcus 8. Peinture murale conservée sur le mur 9.
Vue prise vers le nord (cliché L. Rivet).

93 Le décor du mur sud (**fig. 341**), médiocrement conservé, est identique à celui du mur nord.

Figure 341 - Place Formigé. Phase 2

Grand œcus 8. Peinture murale conservée sur le mur 17 ; de chaque côté, murs appartenant à l'habitation de la phase 3.
Vue prise vers le sud (cliché L. Rivet).

94 Le décor du long mur ouest comprend (voir fig. 338), en zone basse, une sous-plinthe marron mouchetée surmontée par une plinthe à registre noir scandé alternativement de compartiments longs – comportant chacun un losange couché lui-même décoré d'une autre figure géométrique – et étroits – comportant un losange dressé sur pointe et ponctué de fleurons – réalisés avec des filets blancs ; une bande verte bornée de filets blancs imitant une moulure sépare la zone basse (haute de 0,705 m) de la zone intermédiaire, de hauteur restituée à 2,49 m), qui est composée de quatre grands panneaux rouge-ocre (d'une largeur moyenne de 1,66 m) délimités par des filets bleu-vert croisés et séparés par une bande verte encadrée de filets noirs et de la zone basse par une bordure verte qui semble indiquer une réalisation postérieure aux années 50.

95 Des traces de réfection sont visibles par la superposition à ce décor d'un badigeon jaune et marron.

96 La hauteur totale, supérieure à 3,19 m, devait atteindre 3,30 m environ.

Sol. Le béton de tuileaux (NGF 18,35 m au nord, 18,30 m au sud) présente des incrustations de petites plaques de marbre polychrome, rouge, noir, blanc (*opus signinum* à *crustae*) ; ce décor (**fig. 342**) est organisé en alignements parallèles et réguliers, dans l'axe de la pièce mais les quatre rangées reconnues sont de longueurs inégales : une longue, dans le grand axe de la salle, et trois plus courtes, sur un des côtés, ce qui laisse augurer que trois autres composaient l'autre côté. Cette répartition peut laisser supposer qu'une partie des deux longs côtés de la pièce était occupée en permanence par des meubles, mais l'espace semble trop étroit pour qu'il s'agisse de banquettes ou lits de table disposés en U pour un *triclinium*.

Figure 342 - Place Formigé. Phase 2

Grand œcus 8. Détail du béton de tuileaux à incrustations de plaquettes de marbre coloré (cliché L. Rivet).

97 Solidement imprimées à la surface du béton de tuileaux, les traces de quelques planches ou segments de poutres (?) carbonisés qui n'indiquaient pas un ordonnancement particulier (sauf, peut-être, dans le prolongement de la fermeture de la salle 6, deux segments de poutres (?) en position nord-sud, parallèles, espacées d'un mètre environ).

Petit *œcus* (espace 7)

Fonction. Salon ouvrant sur l'*atrium* car les dimensions paraissent trop réduites pour envisager un *triclinium* (**fig. 343**).

Figure 343 - Place Formigé. Phase 2

Petit œcus 7. Angle nord-est de la pièce.
Vue prise vers le nord-est (cliché L. Rivet).

Dimensions de l'espace : 3,45 m x 5,40 m.
Surface fouillée : 7,70 m^2 sur 18,60 m^2 soit 41 %.
Stratigraphie. Épaisse de 0,80 m environ, la couche d'effondrement est entamée en surface par l'installation de tombes à l'époque médiévale. Au contact du sol, une couche riche en charbons de bois.
Murs. Au nord, mur de limite de propriété, 9, en moellons (arase à 19,75 m) à la base duquel un solin marque la liaison avec le sol ; à l'ouest, mur mixte, 20, utilisant en alternance des rangs de moellons et des lits de tuiles, avec arrimage au mur nord d'où débordent des pierres d'attente (après dépose de la peinture murale, on observe que le mortier renferme, sur environ 1 m de hauteur, des fragments de tuiles, peut-être pour servir d'isolant contre l'humidité) ; à l'est, mur en briques crues, 22, également lié au mur nord par des pierres en saillie ; au sud, le mur 11 a été suffisamment entrevu (en particulier les enduits de la paroi nord) pour observer sa nature, en briques crues.
Porte. Vraisemblablement étroite, compte tenu de la position du segment de mur sud, elle n'a pu être reconnue.
Peintures murales. Elles ont subi des transformations et aucune des trois parois n'est identique.
Le décor le plus ancien est porté par le mur est, 22, **(fig. 344)** : une sous-plinthe rose unie sommée d'une plinthe à registre noir et ornée d'une suite de motifs géométriques de carrés et de losanges (fleurons) finement tracés par des filets blancs et inscrits alternativement dans des compartiments larges et étroits. La zone moyenne est décorée de grands panneaux de couleur rouge-ocre délimités par de fins filets verts et blancs. La finesse des tracés des filets multiples pour les figures géométriques renvoie à la première génération du IIIe style.

Figure 344 - Place Formigé. Phase 2

Petit œcus 7. Peinture murale conservée sur le mur 22.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

98 Un deuxième état a consisté à appliquer un badigeon sur la peinture qui masque partiellement le premier état et qui ressemble à celui du mur ouest reconstitué.

99 La partie basse de la paroi nord, 9, bordée d'un solin d'étanchéité, est composée d'une sous-plinthe rose mouchetée, surmontée d'une plinthe noire, la zone moyenne étant constituée de panneaux rouges encadrés de filets blancs et verts pour lesquels le tracé préparatoire gravé est bien visible.

100 La paroi ouest, 20, est caractérisée par un décor semblable (fig. 345) : une sous-plinthe rouge mouchetée, surmontée d'une plinthe noire unie, peut-être compartimentée, une bande verte encadrée de filets blancs assure la transition avec la zone moyenne décorée de grands panneaux rouge-ocre, délimités par des filets blancs et verts et séparés par des bandes de couleur rouge bordeaux.

Figure 345 - Place Formigé. Phase 2

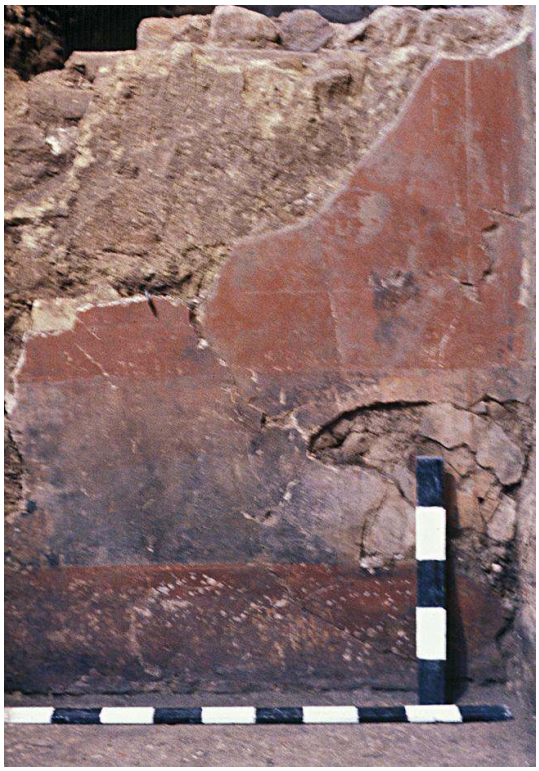

Petit œcus 7. Peinture murale conservée sur le mur 20.
Vue prise vers l'ouest (cliché L. Rivet).

101 Quelques menus fragments de corniche en stuc ont été collectés.

Sol. Dans le sol en béton (NGF 18,20 m) sont insérés de nombreuses tesselles de mosaïque, de petits fragments de marbre et de tuiles (*opus signinum* à tesselles, ou *terrazzo*) en semis serrés distribués au hasard (Lavagne 2000, p. 326-328, n° 929) ; au centre de la pièce, la bordure d'un carré de 1,80 m de côté (restitué car il n'a pas été possible de le dégager entièrement) est limitée par quatre rangs de tesselles noires irrégulièrement disposées et espacées pour symboliser un *emblema* (**fig. 346**).

Figure 346 - Place Formigé. Phase 2

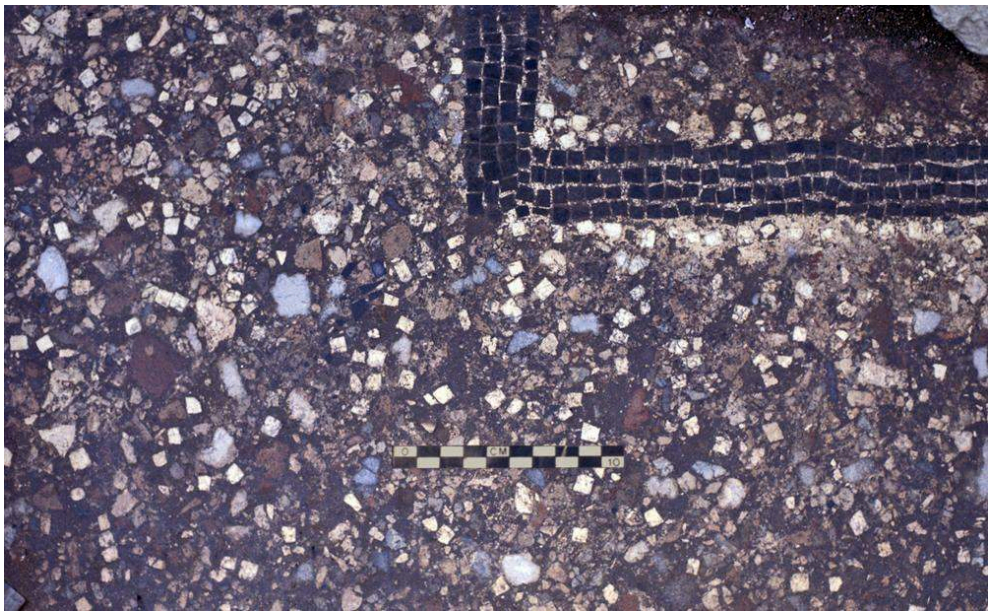

Petit œcus 7. Détail du sol à l'emplacement du motif central (cliché L. Rivet).

IV. Commentaires et comparaisons

102 Simple par son plan, suffisamment reconnue par la fouille pour être convenablement appréhendée, cette *domus* apporte des résultats qui posent différents problèmes. Son intégration dans le système des maisons de type italique[9] permet de proposer un éventail de comparaisons avec des exemples bien conservés[10].

1. Retour sur l'abandon

103 On a déjà évoqué deux types d'observations consécutives à la fouille de cette maison :

104 • l'absence du moindre vestige de meubles (et peu de traces d'huisseries),

105 • différentes traces qui évoquent un incendie.

106 ***Les conditions de l'abandon***

107 Il est assuré qu'un grand nombre de matériaux et d'objets ont été récupérés avant l'effondrement de l'habitation. Ce fut sans doute le cas de l'essentiel de l'ameublement et des huisseries, sans parler des objets les plus précieux ; en effet, non seulement les matériaux plus ou moins périssables n'ont pas été retrouvés (alors que les seuils en bois carbonisés étaient conservés ...) mais non plus les éléments incombustibles qui leur sont associés (clous, appliques métalliques, serrures, crochets, gonds, etc.). Il faut donc envisager qu'on a pris le temps et la peine de démonter et d'emporter une grande partie des matériaux qui pouvaient être récupérés. C'est le cas pour les placages de marbre qui recouvraient les sommets des murets de la cour ; c'est aussi le cas pour le tuyau de plomb, non seulement dans sa partie aérienne, à hauteur du puits, mais aussi sous le béton de tuileaux du sol du portique sud, 9, où un affouillement a été opéré et une tranchée ouverte (à partir du niveau NGF 19,50 m).

108 On constate également que d'autres récupérations interviennent après l'effondrement, récoltes que l'on décèle par des perturbations stratigraphiques ; il est évident que tout ce qui émergeait des décombres et qui pouvait resservir a été retiré : tuiles entières, pierres taillées, poutres, tringles, etc.

109 ***L'incendie***

110 Les traces d'incendie sont omniprésentes : des planches calcinées sur les sols (**fig. 347**), deux seuils en bois carbonisés, des pans entiers de peintures murales dont les couleurs ont été dénaturées par la chaleur et, ici ou là, une petite couche de cendres sur les sols.

Figure 347 - Place Formigé. Phase 2

Planches calcinées sur le sol en terre battue de la boutique 2 (cliché L. Rivet).

111 Lors de la fouille, l'impression ne fut pas celle d'une lecture catastrophique de l'incendie d'une maison, même si son effondrement, avec des pans de murs renversés mais restés en partie cohérents, tend nécessairement à imposer ce type d'image. En fait, mais les preuves manquent, le sentiment serait plutôt de reconstituer une suite non précipitée des événements : départ plus ou moins programmé des résidents qui disposent d'un temps nécessaire pour récupérer des objets précieux et importants, pour emporter des meubles et des huisseries, puis pour nettoyer par le feu différents tas de détritus, en abandonnant des pièces de vaisselles (trop fêlées ou ébréchées) et autres menus objets en plus ou moins mauvais état ou démodés. Rien cependant ne s'oppose à concevoir un véritable incendie, beaucoup plus vaste et rapide.

2. Retour sur le plan et les fonctions des pièces

112 D'une manière générale, cette habitation coïncide assez parfaitement avec la maison de type italique à *atrium* tétrastyle dans sa version sans jardin (*hortus* ou *viridarium*) ni adjonction d'un péristyle, sans thermes privatifs mais avec une boutique incluse dans le bâtiment[11] (**fig. 348**).

Figure 348 - Place Formigé

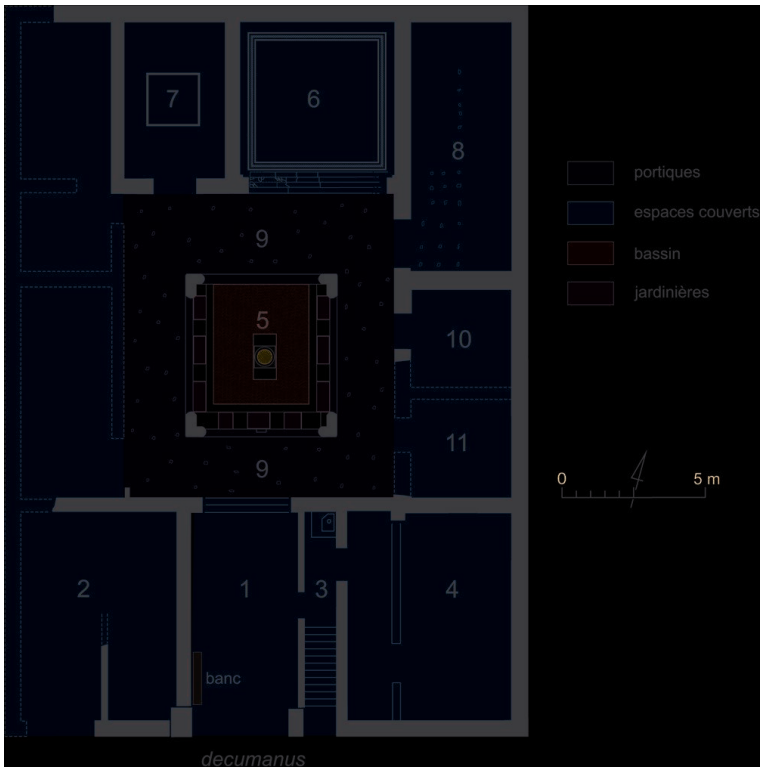

Domus à l'atrium fleuri : répartition des espaces (dao S. Saulnier).

113 ***Des difficultés à étudier une entité incomplète***

114 On ne reviendra pas sur l'inconvénient, voire le non sens, qu'il y a à raisonner sur une maison incomplètement reconnue au sol : la fouille effective de 1/3 de la surface permet cependant une bonne connaissance des deux autres tiers de la construction mais invalide quelque peu les calculs appliqués aux surfaces dévolues à telle ou telle fonction ; ils permettent toutefois de dégager des tendances.

115 ***De quelques proportions des espaces au sol***

116 Dans ce contestable excercice, on s'est accordé sur les mesures suivantes :

- surface totale de 470 m², murs compris (surface équivalent à la parcelle construite) ;
- surface utile de 366,50 m² (déduction faite des surfaces occupées par les murs), y compris portiques et cour.
- Cette surface utile peut être disséquée de la manière suivante entre :
- l'espace occupé par la boutique 2 (40,25 m²),
- les espaces dévolus à la cour centrale 5 (30,50 m² hors œuvre) et aux circulations sous les portiques 9 (65,85 m²) et dans le vestibule 1 (26,80 m²),
- les locaux de service comme la cuisine 4 (41,30 m²) et le corridor 3 (7,50 m²),
- les pièces de réception et de vie : *tablinum* 6 (31 m²), grand *œcus* 8 (30,45 m²), petit *œcus* 7 (18,60 m²), autre salon 13 (17,80 m²), *cubicula* 10 (11,90 m²) et 11 (11,55 m²), autres pièces indéfinies de l'aile occidentale (33 m²).

117 Ainsi, la surface réservée aux appartements représente 154,30 m², soit 42,10 % de la surface habitable, la boutique 40,25 m², soit 11 %, la cour et les circulations 123,15 m², soit 33,60 %, les locaux de service 48,80 m², soit 13,30 %.

118 À l'étage, où la répartition des pièces pourrait se restituer en fonction des limites imposées par les murs porteurs reconnus au rez-de-chaussée, la surface habitable est notablement supérieure puisqu'elle inclut la surface des communs établis au-dessous ; elle pourrait correspondre à : surface utile (366,50 m^2) - surface de la cour (30,50 m^2 hors œuvre), des portiques (65,85 m^2) et de la cage d'escalier (7,50 m^2) = 262,65 m^2.

119 Le rôle bien connu de l'*atrium* comme source de lumière et d'aération, aussi minime que soit la surface qu'il occupe au cœur de la maison (8,30 % de la surface utile) est ici essentiel car les pièces établies aussi bien au nord qu'à l'est sont sûrement dépourvues de fenêtres « extérieures » puisque accolées à des murs de limite de propriétés construites.

120 Le vestibule, à l'inverse, apparaît proportionnellement comme un grand espace (7,30 % de la surface utile), et l'aménagement d'un banc construit lui donne l'allure d'une salle d'attente … Le banc est bien connu lorsqu'il est aménagé dans les rues, accolé aux façades des bâtiments[12] ; même dans cette situation, on peut hésiter sur son caractère public car on y voit parfois un équipement destiné aux clients de la maison attenante (Coarelli 2002, p. 240). Le banc privé installé *dans* les maisons est relativement rare et correspond à deux types d'emplacements : soit dans le *vestibulum*, c'est-à-dire dans le renfoncement de l'entrée mais à l'extérieur des portes[13], soit dans l'entrée proprement dite (*fauces*), derrière les portes[14], comme dans le cas présent qui induit une notion d'attente pour les clients[15]. Dans le cas de cette *domus* de Fréjus, on en sait trop peu sur le contexte pour gloser sur le sens sociologique ou le statut du propriétaire si ce n'est qu'il appartient aux notables puisqu'il reçoit des clients.

121 ***De l'axialité dans l'architecture domestique***

122 En considérant les seules maisons à *atrium*, on peut se rendre compte à quel point cette architecture domestique conduit à des formes extrêmement variées et qu'il est impossible de trouver deux plans de maisons qui soient parfaitement identiques.

123 L'absence d'une symétrie rigoureuse, liée à un axe *fauces*/*atrium*/*tablinum*, semble également une constante et, donc, un choix délibéré.

124 Dans le cas de la *domus* à l'*atrium* fleuri (**fig. 349**), les murs porteurs des entrées (espace 1 : vestibule ; espace 3 : accès à l'étage), 12 et 16, ne se placent pas dans le prolongement des murs latéraux de la cour intérieure, 20 et 26. Mais le décalage le plus notable concerne l'espace 6, vraisemblablement le *tablinum*, qui est largement déporté vers l'est par rapport à l'axe théorique de symétrie ; cependant, le bloc des pièces de réception, *tablinum* 6 et *œcus* 7, répond à cette axialité privilégiée. Ainsi, l'architecture de la partie méridionale de la maison présente une cohérence entre l'entrée et le bâti interne de l'*atrium* qui est différente de celle des espaces de la partie nord qui s'organisent en fonction du bâti externe de l'*atrium*, c'est-à-dire des *alae*.

Figure 349

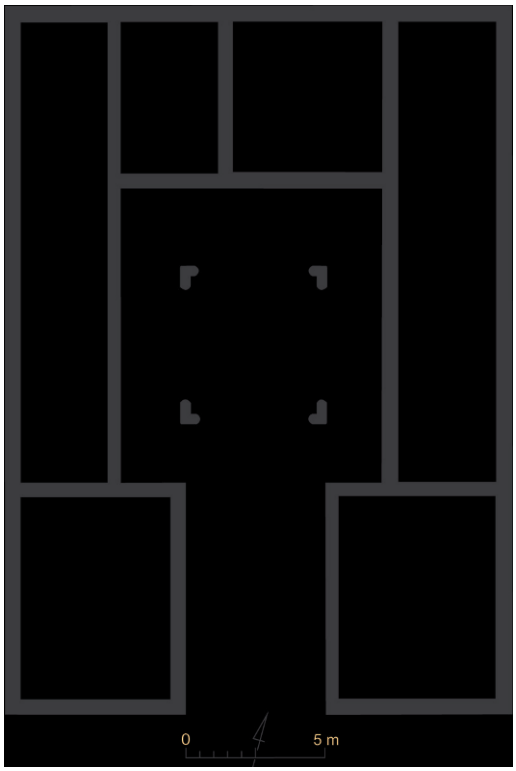

- Ossature des murs porteurs de la domus à l'atrium fleuri (dao S. Saulnier).

125 ***Quelques éléments de comparaisons***

126 Dans la recherche de comparaisons[16], les maisons des cités de l'aire vésuvienne fournissent la documentation la plus pertinente et la plus riche, dans des plages chronologiques approchantes : même si Fréjus n'est pas Pompéi, on trouve des similitudes évidentes dans les plans des maisons, dans les fonctions des espaces, dans les élévations et leurs décors muraux.

127 En fait et d'une manière générale, les maisons de Pompéi et d'Herculanum sont plus grandes (souvent entre 1000 et 3000 m^2) que celle mise au jour sous la place Formigé et leur organisation, de même qu'un nombre supérieur d'espaces, sans parler des péristyles, laisse assez aisément deviner des réunions d'unités d'habitations et des réorganisations internes.

128 Ainsi peut-on émettre quelques hésitations à rechercher des comparaisons avec des habitations de la péninsule, considérées comme des « modèles », et à douter de la pertinence, d'autant qu'on attend encore la démonstration de l'existence d'une maison romaine ou gallo-romaine « type » qui n'existe peut-être pas (Gros 2001, p. 136-137). Grande est la place laissée dans le jeu d'une conjugaison entre des composantes traditionnelles et des sources d'influences, entre les modes du moment et des contraintes techniques incontournables qui aboutissent à des solutions architecturales heureusement dissemblables[17]. Construire à Fréjus selon des modèles laisse probablement la place à des spécificités qui tiennent aux origines des familles, à des directives urbanistiques, aux matériaux de construction disponibles (grès, argile), aux sources possibles d'approvisionnement en eaux (puits et citernes pour l'époque qui

nous concerne), aux vents dominants qui jouent un rôle dans le choix des emplacements pour les ouvertures, etc.

129 ***Comparaisons***

130 Dans cette optique, quelques maisons de notables pompéiens donnent des résultats pour peu que l'on dissèque leur plan afin d'y retrouver des « unités » originales comparables pour des plans approchants et des surfaces équivalentes **(fig. 350)** ; d'autres exemples se rencontrent à Ostie, Sarsina, Lyon… :

- « unité » nord de la *Casa del Menandro* (I 10, 4, qui faisait peut-être partie des propriétés de Q. Poppaeus Sabinus, ou Poppée) ainsi restituée dans une phase I par Étienne 1966, p. 285-293 et fig. 25 ; Ling 1997 ; Stefani 2003, p. 43 ;
- *Casa di Sallustio* (VI, 2, 4) dans sa phase initiale (Zanker 1987, p. 10, fig. 4 ; Zanker 1993, p. 183, fig. 99) ;
- « unité » sud-ouest de la Casa del Fauno (VI, 12, 2) ;
- *Casa del Poeta Tragico* (VI, 8, 5) ;
- pour l'époque républicaine, la *Domus di via Cesio Sabino* à Sarsina (Maioli 2000, p. 172) ;
- pour la fin du Ier siècle avant notre ère, la maison au bassin de calcaire, à Lyon (Desbat 2005) ;
- pour une période ultérieure (IIe siècle), la *Casa del Tempio Rotondo*, à Ostie, qui offre un plan de mêmes proportions et de surface comparable (450 m²) à celui de la *domus* à l'*atrium* fleuri.

Figure 350 - Plans comparatifs de maisons organisées autour d'un atrium (dao S. Saulnier)

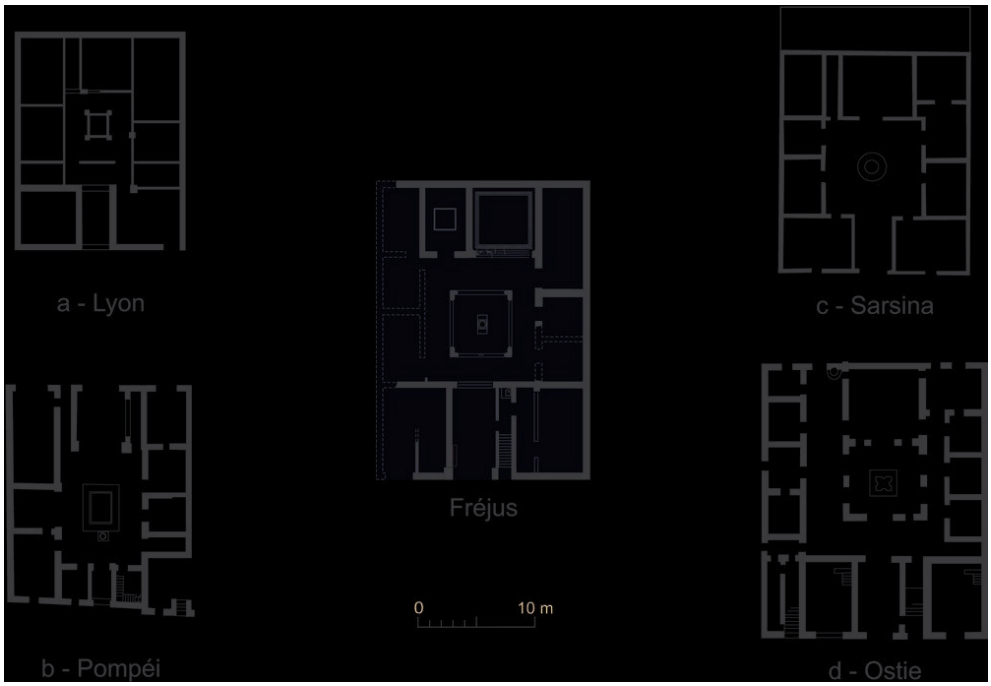

a : Maison au bassin de calcaire à Lyon (fin du Ier siècle avant notre ère) ;
b : Noyau originel de la Maison de Ménandre (I, 10, 4) à Pompéi (deuxième moitié du IIIe siècle avant notre ère) ;
c. : Domus de la via Cesio Sabino à Sarsina (époque républicaine) ;
d : Maison du Temple Rond (Ins. XI) à Ostie (IIe siècle de notre ère).

131 ***De la difficulté à définir la fonction des pièces***

132 L'emplacement des pièces dans le plan de la maison, la qualité de leurs sols ou celle des peintures murales contribuent à l'identification de leur dévolution mais, souvent, ne

permettent pas d'apporter de réponses définitives, surtout quand une partie d'entre elles échappe à la reconnaissance sur le terrain.

133 *A priori*, les pièces organisées dans la partie sud de la maison à l'*atrium* fleuri ne font pas partie de ces interrogations, d'autant qu'elles forment un regroupement en locaux liés au service et au négoce, de part et d'autre d'un vaste vestibule dont les parois présentent des décors peints simples, à fond blanc, avec des panneaux délimités de filets peu colorés : différents indices concourent à considérer que la boutique, un espace isolé du reste de la maison, est bien une boutique, et que la cuisine, desservie par une alimentation d'eau et par un égout, est bien une cuisine.

134 Des pièces établies dans l'aile orientale, la taille réduite de l'espace 10 et le décor monochrome sombre sur les murs portent à considérer qu'il correspond à une chambre (*cubiculum*) et, par assimilation, qu'il en est peut-être de même pour la pièce contiguë, 11.

135 En revanche, au nord, la suite des espaces s'impose comme une aile d'apparat mais attribuer une fonction précise à trois des quatre pièces qui la composent pose quelques problèmes.

136 L'espace 6 occupe l'emplacement traditionnel du *tablinum* (dans la version « fermée » de la maison italique qui ne dispose pas d'un dégagement arrière, jardin ou péristyle), une pièce ouverte en exèdre qui est souvent, sinon toujours, légèrement décentrée dans le plan axial. La qualité du sol contribue à conforter cette attribution, aussi simple que soit la mosaïque. Mais peut-on être vraiment sûr qu'il s'agit bien du *tablinum* ?

137 Le rôle des trois autres salles ne paraît pas pouvoir être précisé car aucune trace d'une utilisation particulière ne subsiste sur les sols ou contre les murs ; la pièce 7 représente peut-être un salon (*œcus*), peu ouvert sur l'*atrium*, mais on ne sait que penser de la pièce 8, très allongée ; l'une ou l'autre, en tout cas, pourraient accueillir les lits d'un *triclinium* d'autant que, pour cette dernière et selon l'idéologie vitruvienne (Vitruve VI, 3, 8), « Les tricliniums doivent être deux fois plus longs que larges »… ; l'inconvénient est que cette pièce n'est pourvue que d'une porte étroite. Pourrait-on situer le *triclinium* ailleurs ? Sûrement pas dans la pièce 6 puisque la composition décorative du sol ne s'accorde pas à la disposition de lits de repas (mobiles) le long des murs[18]. Certes, on peut convenir que la prise des repas n'implique pas l'aménagement d'une salle avec trois banquettes ; on sait que deux – un *biclinium*[19] – peuvent suffire, comme peuvent aussi convenir des dispositifs encore plus simples. Alors, étant donné que les pièces de l'aile occidentale n'ont pas été fouillées, on peut aussi se rabattre sur la virtuelle pièce 13, bien qu'exposée à l'est, pour lui accorder cette fonction. Le débat n'est donc pas clos.

3. Les métamorphoses de l'*impluvium*

138 C'est l'endroit de la maison pour lequel on perçoit le plus grand nombre de transformations et l'état de conservation des vestiges autant que la récolte d'éléments issus de la superstructure autorisent, en outre, à constater que l'élévation de l'*atrium* tétrastyle répond à une forme connue mais peu commune.

139 Sans doute est-il souhaitable de replacer quelques-unes de ces composantes en perspective.

140 **a.** La composition de l'*impluvium* et de ses abords s'inscrit dans les normes canoniques bien connues par les exemples archéologiques même si la margelle du puits d'accès à la citerne est généralement implantée immédiatement à l'extérieur du bassin-réceptacle, à l'abri sous un des portiques. Ainsi, en occupant une très faible part de la surface utile (30,50 m^2 hors œuvre), le duo *impluvium/compluvium* fournit l'eau utile à l'économie de la maison, l'aération et l'apport d'une source lumineuse au plus grand nombre de pièces.

141 **b**. Une première transformation consiste à créer, à partir de l'*impluvium*, une petite cour fermée par des murets d'entrecolonnement (*plutei*) selon des modalités astucieuses, en considérant toutefois que cet espace restait accessible par une ouverture réservée à l'ouest (non vue à la fouille) pour avoir accès au puits qui est toujours en usage.

142 Au nord, le muret 23 est légèrement plus bas que ceux de l'est et de l'ouest, sûrement pour offrir un moindre obstacle au regard porté vers l'intérieur de la cour à partir du supposé *tablinum* 6.

143 Les murs d'appui encadrant des bassins d'*impluvium* sont relativement exceptionnels dans les maisons des cités vésuviennes et confèrent une certaine originalité à l'exemple fréjusien[20] ; mais ces murets d'entrecolonnement se rencontrent assez fréquemment dans les péristyles de jardins[21].

144 En revanche, au sud, c'est un véritable mur-paravent qui, désormais, se dresse.

145 La découverte de cette « cloison », qui ne monte pas jusqu'au plafond, est exceptionnelle à deux titres (**fig. 351**) : d'abord parce que l'état de conservation est tel que son sommet a été sauvegardé et qu'on est donc assuré de sa morphologie, ensuite parce que ce dispositif ne paraît pas se rencontrer sur d'autres sites[22].

Figure 351 - Place Formigé. Phase 2

Le mur écran 21 en cours de découverte.
Vue prise vers l'est (cliché L. Rivet).

146 Sa fonction est double et ne pose pas de difficultés d'interprétation :

- haut de 1,40 m, il fait obstacle à la curiosité du passant qui, de la rue ou même du vestibule de la maison, porterait un regard vers l'intérieur ; inversement, ce mur dissimule également les activités de la rue aux personnes qui vaquent dans la partie arrière de la maison. C'est en ce sens qu'on peut le dénommer mur-écran ou mur-paravent ;
- sa paroi interne, intégrée à la cour-*atrium*, constitue une surface propice à l'exécution d'un décor peint végétal contribuant à créer l'illusion d'un jardin d'agrément peuplé de cyprès, de plantes diverses et d'oiseaux perchés sur une rambarde fictive[23], notion de jardin que renforce encore le décor peint de clayonnage présent sur les parois intérieures et extérieures des murs-bahuts des trois autres côtés.

147 Au milieu du mur-écran est aménagée une niche quadrangulaire (**fig. 352**), peinte en bleue, inscrite dans le décor de l'ensemble et dans laquelle pouvait être présentée une sculpture ou tout autre objet décoratif. Un temps, A. Barbet (1995, p. 106) aurait voulu y reconnaître un laraire, ce qui n'était pas très judicieux pour un édicule ouvert aux intempéries. Malgré la proximité de la citerne, rien ne permet d'envisager, non plus, qu'une fontaine ou un jet d'eau ait pu y être aménagé.

Figure 352 - Place Formigé. Phase 2

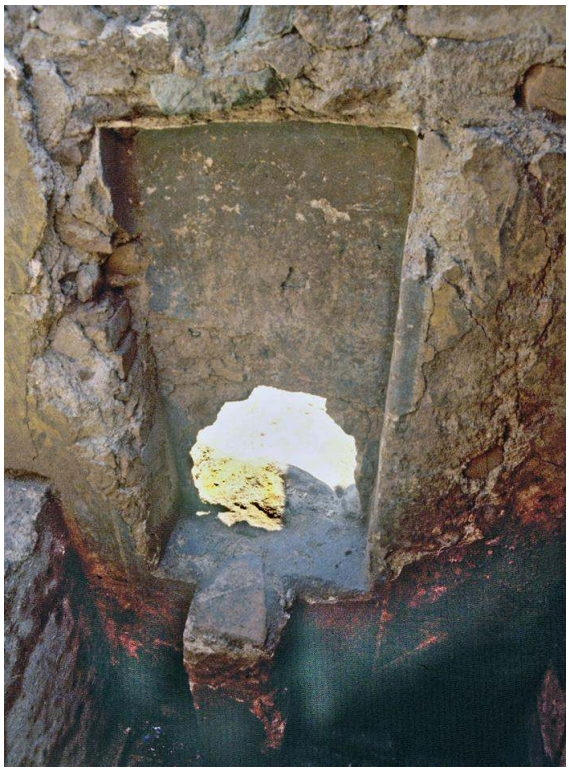

Niche aménagée dans la paroi nord du mur-écran 21.
Vue prise vers le sud (cliché L. Rivet).

148 On doit donc considérer que la mise en œuvre d'un tel mur-écran ne correspond pas à une habitude architecturale puisqu'elle ne semble appliquée, en fonction de la documentation consultée et à de rares exceptions, ni dans les maisons pompéiennes, ni dans celles des provinces. La notion même d'une telle construction, en vue de préserver une certaine intimité à l'intérieur de la maison, ne semble pas correspondre à une exigence répandue ; si on se fie, par exemple, à la *Casa del Menandro* (Nappo 1999, p. 62-63), récemment bien étudiée, les maisons seraient plutôt en partie conçues pour qu'on en voit et apprécie les dispositions intérieures[24] ; le *tablinum*, d'ailleurs, où l'on reçoit les clients, est considéré dans la maison comme une pièce « publique » (Gros 2001, p. 25).

149 **c.** La dernière transformation de l'*atrium*, au sol, est également d'importance, radicale même, puisqu'elle réduit et transforme la surface de circulation de la cour en bassin. L'*impluvium* devient ainsi à la fois un plan d'eau et un jardin-*atrium* par l'installation de jardinières, disposées en alternance avec des socles (ou piédestaux) maçonnés sur lesquels pouvaient être placées des statues. Plantes naturelles et objets d'art participent ainsi de la luxuriance de l'ornementation et renforcent la scénographie depuis le *tablinum* 6, même si ces nouveaux agencements détruisent partiellement les décors peints qui ornaient les parois des murets.

150 On ne connaît pas de comparaisons associant une telle alternance de jardinières et de socles maçonnés. Des aménagements similaires ou semblables ne se rencontrent pas dans l'habitat domestique, hormis dans le luxueux dispositif des euripes parcourant le jardin de la *Casa de M. Loreius Tiburtinus/D. Octavius Quartio* (II, 2, 2) à Pompéi. Les plantations agencées à hauteur de sommets de murets (jardinières) ne sont pas, non

plus, si fréquentes dans les maisons de Campanie ; elles se placent souvent dans l'épaisseur d'un muret simple ou dans l'intervalle constitué par un doublage de l'entrecolonnement[25].

151 Au final, ces transformations de l'*impluvium* et de son contour conduisent, en deux temps et sur une surface réduite, à l'invention d'un espace d'agrément dans lequel se retrouvent plusieurs composantes qui, ordinairement, sont l'apanage des péristyles et de leurs jardins : d'abord l'érection de murets d'entrecolonnement, généralement propres aux péristyles, la création de panneaux formant un horizon végétal, y compris assortis de treillis également peints, ensuite celle qui introduit un plan d'eau entouré d'œuvres d'art et de plantes ornementales.

152 Dépourvue dès sa conception d'un jardin et, encore plus, d'un péristyle, le propriétaire de cette maison, qu'il devait juger trop petite à son goût, introduit en miniature et à bon marché un substitut des espaces verts que l'on trouve généralement dans les résidences patriciennes.

4. Sur le volume de la maison

153 Dans le cas de cette habitation, il est essentiel de reprendre et d'interpréter les acquis archéologiques concernant la superstructure, après avoir évoqué ce que l'on peut savoir des hauteurs des pièces du rez-de-chaussée ; on reviendra ensuite sur les preuves de l'existence d'un étage avec :

- une cage d'escalier, soit une installation très commune dans l'architecture domestique en milieu urbain,
- un *atrium* pourvu d'une galerie suspendue, soit une solution architecturale particulière.

154 ***Les hauteurs sous plafond reconnues pour le rez-de-chaussée***

155 Malgré la relativement bonne conservation des peintures encore en place sur les parois des murs et l'abondante récolte des pans effondrés des élévations, actuellement en grande partie restituées, les informations relatives à la hauteur des pièces du rez-de-chaussée n'apportent que deux indications :

- dans le *tablinum* 6, la hauteur du plafond se situe à 3,50 m environ d'après les données fournies par le mur nord qui ne détermine pourtant pas un niveau strictement assuré car une variable touche à l'éventualité d'un plafond cintré ;
- dans la galerie sud de l'*atrium*, en 9, la restitution de la paroi du mur sud, 13/15, conserve les négatifs du passage de poutres (solives), de section quadrangulaire (environ 0,18 m x 0,16 m), entre 4,20 et 4,40 m de hauteur ; les vestiges n'étant pas continus de bas en haut, il s'agit d'une dimension restituée établie à partir d'une hauteur de porte (entre le vestibule 1 et le portique 9) estimée à 2,50 m.

156 Ces données commanderaient d'envisager deux solutions, une restitution basse, en s'appuyant sur la première mesure, et une restitution haute avec la seconde (voir fig. 355).

157 ***Le corridor 3, une cage d'escalier***

158 Compte tenu de sa situation entre le vestibule 1 et la cuisine 4, le corridor 3 est, au sol, à la fois un espace de circulation, un local de rangement et un lieu dans lequel ont été aménagées des latrines privées.

159 À l'extrémité nord étaient installées au moins deux étagères, un dispositif dont certaines maisons étaient équipées dans des espaces étroits[26]. Sous ces étagères et dans un angle, la pierre percée des latrines occupe un emplacement plus ou moins judicieux, à l'aplomb de l'égout qui provient de la cour[27].

160 *Stricto sensu*, aucun élément matériel de l'escalier qu'il convient de restituer dans le cadre de ce corridor n'a été reconnu mais son existence s'impose et correspond à un dispositif bien connu dont le rôle est d'offrir une entrée indépendante pour accéder aux pièces de l'étage.

161 La zone dans laquelle s'amorce la volée droite d'escalier n'a pu être accessible à la fouille et on ne saurait donc préciser si les trois ou quatre premiers degrés étaient ou non maçonnés ; il est vraisemblable, en revanche, que la volée était assemblée en bois car aucun élément de maçonnerie n'a été observé sous la partie haute du dispositif[28] ; pour l'angle de la volée, on peut supposer qu'il était raide si on se fie aux prescriptions de Vitruve[29].

162 De tels escaliers ouvrant directement sur la rue sont fréquents dans les habitations de l'aire vésuvienne et supposent que les pièces de l'étage (cenacula) sont réservées à des locataires extérieurs à l'économie de la maison[30].

163 Le fait que cet escalier soit bordé d'un mur maçonné d'un côté et d'une cloison de l'autre ne constitue pas une difficulté technique et s'accorde bien avec l'utilisation de la menuiserie[31].

164 ***Un atrium à galerie d'étage***

165 La principale originalité de la maison réside dans la restitution volumétrique de son *atrium* tétrastyle dans la mesure où elle conduit à prendre en compte une galerie d'étage ; or, c'est une configuration peu commune dans le corpus des *atria* connus, y compris dans les cités campaniennes.

166 Les données de terrain sont les suivantes.

167 Dans les deux galeries du portique qui ont été fouillées, en 9-sud et 9-nord, des blocs correspondant à des sols en béton de tuileaux ont été trouvés dans la couche d'effondrement, mêlés aux briques crues, aux pans de peintures murales, aux tuiles, etc. ; une seule exception à cette localisation, un bloc trouvé au nord du vestibule, dont la présence s'explique aisément, par basculement, comme cela s'est produit pour l'élévation du mur 15, des enduits appartenant à la décoration du parement nord ayant été retrouvés en abondance dans la cuisine.

168 Ces blocs (**fig. 353 et 354**) présentent tous les caractéristiques d'un sol, épais d'environ 0,25 m, avec une surface lissée et un revers grossier dans lequel on peut reconnaître les négatifs de plancher et de solives ; sur deux d'entre eux, côté lissé et au long d'un bord franc, la surface présente une excroissance en forme de gouttière.

Figure 353- Place Formigé. Phase 2

Fragments de sols en béton de tuileaux provenant des gravats de la galerie sud du portique et déposés en bord de fouille (cliché L. Rivet).

Figure 354 - Place Formigé. Phase 2

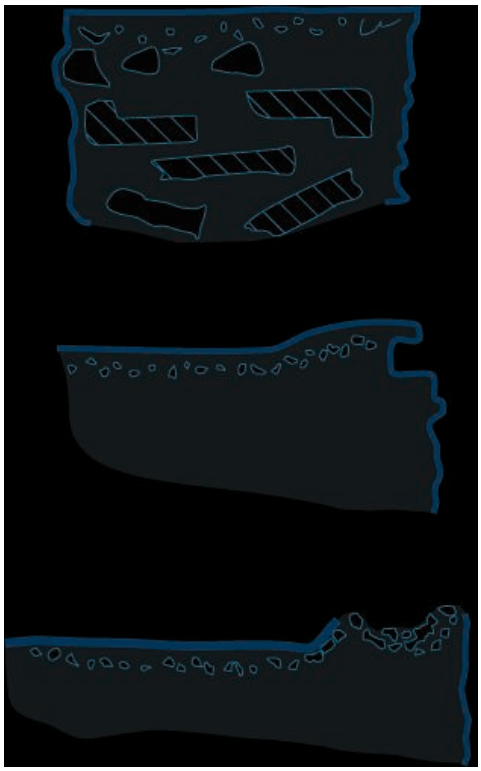

Coupes schématiques à main levée sur des fragments de sols en béton de tuileaux provenant de la galerie sud du portique (schéma L. Rivet).

169 Il ne fait aucun doute que ces blocs ont chuté et que, après effondrement, ils sont restés en place ; en effet, aucune des perturbations observées ici ou là, et dont on s'est efforcé de livrer une liste exhaustive (*supra* p. 241), ne peut laisser envisager une translation portant sur un aussi grand nombre d'éléments lourds et volumineux.

170 S'impose, dès lors, la réalité que les galeries de l'*atrium* disposaient d'un étage de circulation extérieur avec un sol en béton sous chacun des quatre pans des toitures[32] **(fig. 355 et 356)**. Il s'agit de sols suspendus[33] en chape de béton coulé sur solives rapprochées supportant un plancher (Adam 1984, p. 214-216 et fig. 470 ; Ginouvès 1992, p. 134-137, pl. 68, n° 3) ; la reconstitution de la peinture murale de la galerie méridonale (paroi nord du mur 13/15) fournit des informations précises sur l'intervalle entre les mortaises rectangulaires de solives de plancher (entraxe 0,53 m) et des données plus variables sur la hauteur de leur implantation (estimée entre 4,20 et 4,40 m), la mesure de la hauteur étant construite à partir de proportions théoriques. Un détail conforte cette réalité d'un sol d'étage : comme attendue, la restitution de la peinture ne se poursuit pas au-dessus du niveau des solives… là où justement le panneau pourrait être interrompu par le béton des sols.

171 Sur ces galeries d'étage, formant terrasses ou mezzanines au-dessus de l'*impluvium*, ouvrent les portes et fenêtres des chambrées.

Figure 355 - Place Formigé. Phase 2

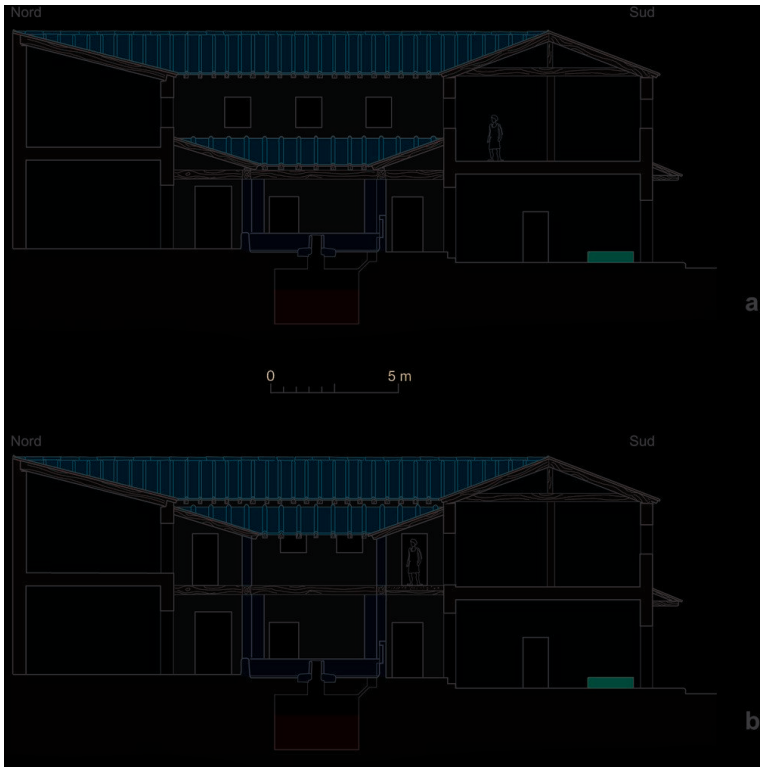

Propositions de restitution des élévations de la domus à l'atrium fleuri (dao S. Saulnier).
a. Restitution sans galerie d'étage au-dessus de l'atrium.
b. Restitution avec galerie d'étage.

Figure 356 - Place Formigé. Phase 2

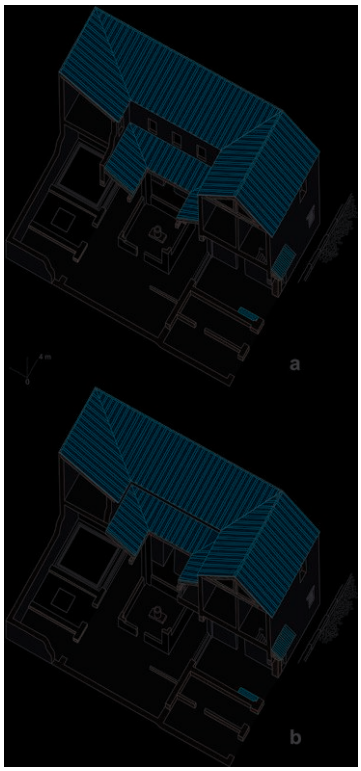

Proposition de restitution axonométrique (sans la galerie d'étage) de la domus à l'atrium fleuri (dessin S. Roucole).

172 Une telle reconstitution laisse songeur dans la mesure où ce type de superstructure paraît être une solution architecturale exceptionnellement utilisée dans les *atria* des maisons urbaines[34]. La capacité de support des piliers cordiformes ne pose pas de problème[35] ; ils sont fréquents, à Pompéi comme à Herculanum, en particulier pour les extensions d'étage au-dessus des portiques de rues.

173 On ne sait, en revanche, comment s'organisaient les galeries du côté de l'*impluvium* : une balustrade entre des piliers qui prolongent ceux du premier niveau ou, posé sur les linteaux de couronnement de ces derniers, un mur de fermeture pourvu de fenêtres ? Que le sol soit en béton de tuileaux et non en bois induit peut-être qu'il était partiellement exposé aux intempéries et que, par conséquent, la galerie était ouverte, mais ce n'est qu'une hypothèse.

174 Le portique à double ordre de l'*atrium* tétrastyle de la *domus* à l'*atrium* fleuri constitue ainsi un parti architectural original dans l'architecture domestique, connu sous le type IIc d'une récente classification (Pierattini, Brilli 2004, p. 129 et fig. 2) et que l'on rencontre parfois aussi bien à Pompéi qu'à Herculanum[36].

175 ***L'étage proprement dit***

176 Dans le cas de la *domus* à l'*atrium* fleuri, on peut supposer que la desserte des *cenacula* s'opérait éventuellement de deux façons : directement à partir du haut de l'escalier pour les pièces situées au-dessus du vestibule 1 et de la boutique 4 et par l'intermédiaire de la galerie d'étage de l'*atrium* pour les autres locaux établis au-dessus de la boutique 2, des *ala*, 10-11 et 12-14, et des pièces nord, 6 à 8. On a déjà souligné la singularité d'une circulation par une galerie d'étage « ouverte » sur la cour-*atrium*.

177 Les sols de l'étage étaient assurément des planchers en bois posés perpendiculairement à des solives dont les extrémités reposent, elles-mêmes, sur les murs porteurs[37].

178 La logique architecturale force à estimer que les murs en petit appareil, au rôle porteur, entendent qu'il en est ainsi de leur maçonnerie, du sol à la toiture. Or, avec les observations effectuées dans la cuisine 4, la fouille semble apporter la preuve qu'un mur construit en moellons pour le rez-de-chaussée peut se prolonger, à l'étage, avec l'utilisation de briques crues ; en effet, alors que la cuisine s'inscrit entre quatre murs en pierre (conservés au nord et à l'ouest, supposés (mais assurés…) au sud et à l'est puisqu'il s'agit de façades), l'importante quantité des fragments de briques dans la couche d'effondrement ne laisse guère de doute sur leur provenance : des élévations de l'étage, soit du mur nord, 15, soit du mur ouest, 16, soit des deux à la fois.

179 Également récoltés dans les effondrements, différents ensembles de peintures murales renvoient à la décoration des pièces de l'étage dont la localisation n'est pas toujours aisée car, en se déversant, les murs entraînent les parois correspondant à deux salles. En outre, le caractère lacunaire de ces enduits ne fournit que des enseignements assez limités :

- *au-dessus de la cuisine 4* (fragments découverts dans cet espace) : une série correspond à une paroi située au-dessous du plafond et à l'angle d'un mur ; cet ensemble, conservé sur une hauteur minimale de 1,50 m, présente une zone supérieure décorée de cartouches rectangulaires longs et étroits, ces derniers contenant un décor de volutes affrontées alors que la zone moyenne est ornée de colonnes à chapiteaux entre lesquelles semble être tendue une tenture, sous laquelle se place un tableau à fond bleu. Deux autres séries, l'une à bandes épaisses bleu intense et bleu clair séparées par des filets blancs et rouge bordeaux, l'autre à motifs décoratifs de denticules rouge-ocre pourraient se rattacher à la même pièce qui semble être d'un bon standing ;
- *peut-être au-dessus du cubiculum 11* (fragments découverts dans la cuisine 4) : les éléments d'une zone moyenne montrent un fond rouge-ocre et un décor de colonnes à appliques circulaires (gris dégradés et jaunes) et rubans (rouges et blancs) ;
- *au-dessus du petit œcus 7* (fragments découverts dans cet espace) : décor d'ombelles et morceaux de panneaux à fond blanc sur une sous-plinthe rose-mouchetée ;
- *au-dessus du grand œcus 8* (fragments découverts dans cet espace) : angle d'un mur (0,40 m et 0,14 m) conservant le biseau d'une baie : sur une plinthe blanche mouchetée de rouge et de gris, panneau à filet d'encadrement intérieur gris et bande rouge remontant dans l'angle. Le revers porte des empreintes de moellons ;
- *au-dessus du tablinum 6* (fragments découverts dans cet espace et dans le portique nord 9) : on relève deux ensembles. Le premier (Barbet, rapport 1991, fig. 59) : sur une sous-plinthe rouge, la plinthe, rythmée de compartiments ocre-jaune et de bandes grises, est séparée par une bande rouge de la zone moyenne scandée par des panneaux à fond blanc délimités par des bandes de séparation à fond blanc bornées de bandes rouges et décorées de candélabres. Le second : une plinthe à fond blanc moucheté présente une suite de compartiments larges et étroits, ces derniers étant décorés d'un losange sur pointe dessiné par des filets marrons et séparé par une bande noire encadrée de filets marron-rouge de la zone moyenne ornée de grands panneaux blancs.

180 ***Charpente et toiture***

181 Le type de la maison à *atrium* tétrastyle conduit à des solutions de charpentage qui ne laissent guère de place à la fantaisie. La fig. 355 propose ainsi une restitution qui ne

devrait pas s'éloigner des volumes réels, qu'il s'agisse de la version avec ou sans la galerie d'étage au-dessus de l'*atrium*.

182 Pour la toiture en tuiles, un certain nombre d'entre elles étaient estampillées mais le sujet des fournisseurs sera abordé *infra* (p. 319-321) dans le détail, sachant toutefois que, compte tenu de la durée d'existence de la maison, celle-ci a nécessairement subi des réfections.

VI. Conclusion

183 On constate qu'il a été possible d'organiser, sur une parcelle relativement réduite (470 m^2), une maison urbaine dépourvue de thermes et de péristyle mais dotée d'un étage et d'une cour-*atrium* dont les transformations visent à créer un petit espace ayant vocation de jardin.

184 Le site dans lequel s'inscrit cette habitation correspond au quartier le plus ancien de la colonie de *Forum Iulii*. Or, on l'a déjà dit, cette agglomération romaine primitive s'organise selon un réseau urbain, dit « A », de direction nord-nord-ouest/sud-sud-est, qu'il conserve tout au long de la période et qui est repris par l'occupation médiévale, alors que les développements de la ville adoptent, dans les autres quartiers, une grille de direction différente, nord-ouest/sud-est, dite « B ».

185 Les données dont on dispose dans ce quartier sont insuffisantes pour proposer l'implantation des rues par rapport à la parcelle (Rivet *et al.* 2000, p. 362-366) : seul le passage d'un *decumanus*, au sud, représente une proposition difficilement contournable. Vers le nord, la limite de la maison est constituée d'un mur aveugle, ce qui implique une autre construction plus au nord, d'ampleur inconnue, sous le baptistère de la cathédrale. Vers l'est, on ne peut que supposer une autre construction, sans solution de continuité jusqu'aux vestiges signalés (*infra*, chap. IV, p. 353). Vers l'ouest, en revanche, aucune donnée consistante ne permet de proposer une hypothèse pour restituer l'emplacement d'un *cardo*.

NOTES

1. Mais le postulat de la symétrie pourrait ne pas être recevable si l'on s'avise, par exemple, que l'implantation de la pièce 6, de même que celle du vestibule 1, ne respectent pas parfaitement les règles d'un tel plan basé sur la symétrie … La restitution de la façade occidentale est également sujette à critique si on considère que la limite (restituée) de la construction ultérieure (phase 3) se place nettement plus à l'ouest, peut-être à 3,20 m (voir le chapitre C, *infra* p. 339) ; mais ici l'argument de la règle consistant à rebâtir sur les alignements antérieurs perd de sa pertinence quand on sait que, pour cette même reconstruction, la façade orientale est également déplacée, cette fois-ci légèrement en retrait ; c'est que la topographie urbaine du quartier a été très profondément modifiée par la suite, en particulier par la surélévation des niveaux de 2 m, laissant totalement ouvert un remodelage des parcelles cadastrales et, peut-être même, un déplacement des voies.

2. Une partie des panneaux a été déposée par des membres du Centre d'Études des Peintures Murales Romaines de Soisson alors dirigé par Alix Barbet : Laurence Krougly, Rui Nunes Pedroso, Magda Monraval, Antoinette Sinigaglia, Hervé Vandersteene.
3. Des rapports de restauration ont été rédigés de 1988 à 1995 ; les peintures restaurées ont fait l'objet d'une exposition dans le musée municipal de Fréjus du 10 juillet au 11 novembre 2000, accompagnée d'un catalogue (Barbet 2000).
4. Les tuiles fournissant une série de marques de Castor, Marus, L.M.C et CHV, voir *infra,* p. 319 et fig. 383-384.
5. Toutes les mesures et les surfaces s'entendent dans œuvre.
6. La paroi du fond de la niche est éventrée, peut-être à la suite de l'effondrement des superstructures.
7. A. Barbet suggère d'y voir un oiseau mythique, peut-être un phénix, plutôt qu'un oiseau d'une espèce précise (Barbet 1995, p. 105) en renvoyant à celui de la *Caupona* d'*Euximus* à Pompéi (Jashemski 1979, p. 173, fig. 255).
8. Une partie de l'élévation supérieure s'est effondrée vers le sud, en particulier dans la cuisine 4 où ont été récupérés des pans de peintures murales dont certains ornements du tiers supérieur (au moins un candélabre, voir fig. 85).
9. Passons sur le débat « maison grecque », « maison romaine » ou « maison mixte » pour lequel le discours ne présente guère d'intérêt.
10. Sauf exception, pour les références à des cas bien connus de Pompéi et Herculanum, on s'abstiendra de fournir la bibliographie afin de ne pas allonger artificiellement celle-ci.
11. Les maisons, ou les « unités » de maisons à *atrium* tétrastyle sont minoritaires à Pompéi et s'inscrivent dans les schémas architecturaux des IIIe-IIe siècles avant notre ère ; ces *atria*, conservés dans des maisons qui ont souvent débordé de leur emprise première en se transformant et en s'agrandissant au détriment des constructions voisines, souvent pour se doter d'un péristyle, ont perdu de leur rôle originel (Gros 2001, p. 38-71) ; citons, par exemple (mais la liste est probablement presque complète), pour Pompéi : *Casa dell'atrio tetrastilo* (I, 2, 28), *Casa del Criptoportico* (I, 6, 2), *Casa dei Ceii* (ou de *Lucius Ceius Secundus*, I, 6, 15), *Casa dei Quattro Stili* (I, 8, 17), *Casa delle Nozze d'Argento* (V, 2, i), *Casa del Panettiere* (VI, 3, 3/37), *Casa dei Dioscuri* (VI, 9, 6), à deux *atria* (pour la période antérieure au Ier siècle av.), entité secondaire (privative), *Casa del Labirinto* (VI, 11, 10), à deux *atria*, entité principale (dite des hommes ou des réceptions), au sud-est, *Casa del Fauno* (VI, 12, 5), à deux *atria*, entité secondaire (dite des esclaves), au sud-est, *Casa de Octavius Primus* (VII, 15, 12), *Casa Championnet* I (VIII, 2, 1), *Casa de Hercule e Augé* (VIII, 3, 4), *Casa de Mescinius Gelo* (VIII, 4, 9), *Casa di Obellius Firmus* (IX, 14, 4), à deux *atria*, entité principale, et des maisons anonymes comme VI, 7, 3, VII, 13, 8, VIII, 2, 29 ; pour Herculanum : *Casa dei Due Atri* (VI, 29), maison IV, 17-18 et, pour l'architecture, la *Scola degli Augustali*.
12. À Fréjus même il en existe un dans le *cardo* secondaire du site du Clos de la Tour, contre la façade d'une maison et près de l'entrée, voir Rivet *et al.* 2000, p. 370 et fig. 664 et 666.
13. Par exemple à Pompéi la *Casa de Octavius Quartio* (II, 2, 2) et la maison VIII, 2, 34.
14. Un seul exemple à notre connaissance, à Herculanum, avec la *Casa a Graticcio* (III, 14).
15. Vitruve VI, 5, 1 : « Sont … ouvertes à tous celles [les pièces] où chacun peut venir de plein droit, même sans invitation : à savoir les cours d'entrées, les *cauaaedium*, les péristyles et les autres pièces qui ont une fonction analogue ».
16. Sur la démarche, cet exercice de comparaisons des plans d'ensemble, s'il constitue un jeu intellectuel nécessaire, s'inscrit dans une série de difficultés bien mises en évidence (Goudineau 1979, p. 221-248).
17. Mais, par exemple en Gaule narbonnaise, le corpus des maisons sur lesquelles il est possible de raisonner, avec un plan sinon complet du moins dans lequel sont représentés des espaces déterminants, repose sur un faible nombre de données, voir *Atlas des maisons de Gaule narbonnaise*

(1996) : Narbonne, Nîmes, *Glanum*, Orange livrent de telles unités d'habitations où les espaces ont pu être identifiés.

18. Alors que A. Barbet penche pour cette hypothèse, Barbet 2000, p. 18, fig. 20, en se basant sur la présence d'un *graffito* ; voir également Barbet 2008, p. 174-175.

19. Voir la *Casa dell'Alcova* (IV, 3-4) à Herculanum.

20. Mise à part la transformation de l'*impluvium* en cuve de la *Fullonica di Stephanus* (I, 6, 7), à Pompéi, les exemples viennent d'Herculanum avec l'*atrium* de la *Casa del Atrio Corintio* (V, 30), celui de la petite cour latérale faisant office d'*atrium* de la *Casa a Graticcio* (à Treillis, III, 13-15) ou encore l'*atrium* tétrastyle de la maison IV, 17-18. Le cas se rencontre aussi à Lyon dans la « maison au bassin en *opus spicatum* » : Desbat 2004.

21. Par exemple, à Pompéi, dans la *Casa del Menandro* (I, 10, 4), la *Casa de Mars e Venus* (VII, i, 40), la Villa des Mystères ou, à Herculanum, dans la *Casa del Bicentenario* (V, 15) ; voir aussi Vipard 2003, p. 99-100.

22. À Lyon, la « maison au bassin de calcaire » (voir fig. 350, a), organisée autour d'un *atrium* tétrastyle, semble montrer une telle installation, dégagée de l'*impluvium*, Desbat 2005, fig. p. 110 et p. 121, mais la construction est dérasée.

23. Les peintures de jardin (paradisiaque) visant à créer l'illusion d'une architecture végétale luxuriante dans laquelle apparaissent des oiseaux, au-dessus d'un décor de treillis formant balustrade, ne sont pas légion et correspondent généralement à de riches habitations ; ainsi, principalement, à Pompéi, sur les murs de l'*œcus* ouvrant sur le jardin de la *Casa del Bracciale d'oro* (VI, 17, 42 de l'*insula occidentalis* ; Jashemski 1993, p. 166-167 et 348-359), sur le mur principal du péristyle de la *Casa delle Venere in Conchiglia* (II, 3, 3 ; Jashemski 1979, fig. 102) ou sur le pourtour du péristyle de la *Casa del Menandro* (I, 10, 4 ; Stefani 2003, p. 34 et 108).

24. À l'inverse, les panneaux de bois placés devant l'entrée du *tablinum* de la *Casa del Tramezzo di Legno* (III, 11) à Herculanum.

25. L'*impluvium* peut être le cadre de ces embellissements, ainsi à Pompéi la *Casa de M. Loreius Tiburtinus/D. Octavius Quartus* (II, 2, 2 ; Jashemski 1993, p. 78, fig. 80) ou à Herculanum la *Casa del Rilievo di Telefo* (*Insula orientalis* I, 2 ; Jashemski 1979, p. 52, fig. 91), la *Casa dell'Atrio Corintio* (V, 30 ; Jashemski 1979, p. 52, fig. 90 ; Jashemski 1993, p. 270 et plan 110), voire également la petite cour faisant fonction d'*impluvium* de la *Casa a Graticcio* (III, 13-15 ; Jashemski 1993, p. 260 ; Wallace-Hadrill 1994, p. 112, fig. 5.15) ; on les trouve également, à Pompéi, dans la cour construite au centre du péristyle double de la *Casa degli Amanti* (I, 10, 10-11 ; Jashemski 1993, p. 50, fig. 59) ou, à Herculanum, dans la petite cour arrière de la *Casa dell'Alcova* (IV, 3-4 ; Jashemski 1993, p. 263, fig. 291) ou dans le péristyle de la *Casa dell'Atrio a mosaico* (IV, 1-2 ; Wallace-Hadrill 1994, p. 56). Ce rapide et non exhaustif recensement semble indiquer que les jardinières d'*impluvium* concernent préférentiellement des maisons de superficie modeste ne disposant pas de péristyle ; c'est peut-être pour ces raisons que les exemples paraissent plus fréquents à Herculanum qu'à Pompéi.

26. Un placard identique a été retrouvé à Lyon, rue des Farges : Desbat 1984, p. 48 et fig. 48.

27. D'autres latrines privées de ce type, soit une dalle de grès percée à l'aplomb d'un égout, sont connues à Fréjus : une dans une maison du quartier de l'Agachon (Rivet *et al.* 2000, p. 103 [24]) et deux dans des maisons du Clos de la Tour (*ibid*. p. 126 [28] et 128 [35]) ; voir aussi *ibid*., p. 419 pour la synthèse sur ces aménagements.

28. Mais les volées dans l'habitat domestique peuvent être tout en pierre et plusieurs exemples sont représentés à Pompéi, par exemple VIII, 3, 10.

29. Vitruve, III, 4, 3 : « le calcul de la hauteur de ces degrés doit à mon avis répondre aux exigences suivantes : ne pas excéder les cinq sixièmes du pied et de ne pas être inférieur aux trois quarts ». Mais on peut aussi utiliser l'axiome suivant : pour une hauteur = 3, la base = 4 et la pente = 5.

30. Sauf négligence dans la recherche bibliographique, on ne dispose pas de décompte pour les maisons de Pompéi. Il semble toutefois que ces accès directs soient proportionnellement plus

nombreux à Herculanum qu'à Pompéi. Outre ces deux cités, ils sont fréquents à Ostie où, il est vrai, les étages relèvent souvent d'immeubles de rapport pour une période sensiblement plus récente.

31. Voir l'escalier intérieur de la *Casa dei Ceii* (I, 6, 15), à Pompéi, sous lequel sont d'ailleurs aménagées des latrines.

32. Cette option architecturale a d'ailleurs été rapidement annoncée par P.-A. Février (1988, p. 259). Ce sujet a été et reste l'objet d'une profonde divergence avec A. Barbet qui a déposé et procédé à l'étude des peintures murales et qui ne prend pas en compte cette donnée de terrain. Ayant pris l'initiative d'organiser une exposition et un catalogue sur la restauration des peintures murales de cette maison, A. Barbet (2000, p. 13) affirme : « L'hypothèse d'une terrasse, un moment envisagée par L. Rivet, s'appuyait sur la découverte d'énormes morceaux de mortier rose compact [Barbet 1995, p. 103]. Ils se sont révélés peints de colonnes, de fonds bleus lumineux ; ils appartiennent bien à des parois, sans doute du deuxième état de la maison après l'incendie, et non à un sol de terrasse ou à un petit mur bas ».Or, A. Barbet n'a pas pu voir et étudier ces vestiges puisque les blocs en béton de tuileaux, progressivement rassemblés en bordure du site, furent chargés par inadvertance, au milieu du mois de mars, dans le camion évacuant les terres (ce qui explique aussi que seuls quelques croquis ont été crayonnés et trois clichés réalisés avant qu'ils ne disparaissent : voir les fig. 317 et 353).

33. Vitruve VI, 3, 8-10 décrit ce type de superstructure : « ...les salles égyptiennes ont des architraves sur les colonnes, et sur les architraves des planchers qui vont des colonnes jusqu'à la paroi. Ces planchers, qui sont d'assemblage, sont pavés et font une terrasse découverte qui tourne tout à l'entour. Ensuite, sur l'architrave et à l'aplomb des colonnes d'en bas, on élève un autre ordre de colonnes d'un quart plus petites que les premières, sur lesquelles il y a d'autres architraves avec les autres ornements et les planchers en plafond ».

34. Alors que les galeries d'étage aux sols bétonnés sont assez fréquentes dans les péristyles. Pour Pompéi, voir le petit péristyle du jardin de la *Casa degli Amanti* (I, 10, 11, Wallace-Hadrill 1994, p. 43), celui de la *Casa dell'Ancora* (VI, 10, 7, Zanker 1993, p. 178) ou encore celui de la galerie méridionale du péristyle de la *Casa del Fauno* (VI, 12, 5). Pour Herculanum, voir la galerie de la maison IV, 17-18 (Maiuri 1958, p. 439, fig. 385 et 386), celle de la *Casa d'Argo* (II, 2) et celle du péristyle de la *Casa del Salone Nero* (VI, 13-11).

35. Par exemple, dans le cas de l'*atrium* tétrastyle de la *Casa di Obellio Firmo* ou du comte de Turin, à Pompéi, les colonnes sont hautes de 7,20 m.

36. Comme la maison IV, 18 (Maiuri 1976, p. 63), incluant une boutique, qui présente d'étroites analogies avec celle de Fréjus : « La maison a une entrée qui a été divisée dans le sens de la longueur par un léger mur pour y installer, sans doute, la cage d'un escalier menant à l'étage. Elle se développe régulièrement autour d'un petit *atrium* tétrastyle, clos par un *pluteus* et à deux étages, avec une galerie perçée de fenêtres, servant de dégagement à toutes les pièces du premier étage ».

37. En effet, aucun élément de sol en béton de tuileaux n'a été retrouvé dans les salles du rez-de-chaussée, hormis ceux découverts dans les galeries que nous venons d'évoquer. On connaît pourtant, à Fréjus, dans une des maisons du site du Clos de la Tour, le cas de ces pans d'un sol en mosaïque qui, alors qu'ils étaient tombés de l'étage, ont été évacués dans la rue, méthodiquement disposés contre la façade de la maison, pour permettre une réoccupation sommaire des lieux, voir Rivet *et al.* 2000, p. 416 et fig. 746.